

Bulletin officiel



de la

Ligue des Droits de l'Homme

TOME XVIII

1919

P A R I S

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

10 RUE DE L'UNIVERSITÉ VII. A^{RT}

1919



A n
Cong
Le C
Les
A n

Les t

PAP

ABC

BULLETIN
DES
DROITS DE L'HOMME
PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

A nos abonnés	3
Congrès de 1918 : Résolutions adoptées.	4
Le Groupement Minoritaire	11
Les Incidents de la Bellevilloise	30
A nos Sections	61

Envoyez-nous d'urgence

le montant de

VOTRE ABONNEMENT

Les trois numéros suivants paraîtront en deux fascicules
d'ici à huit jours.

PARIS — RUE DE L'UNIVERSITÉ, 10 (VII^e ARR^t)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ETRANGER, 4 fr. par an

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— M. Lémonon pense très justement et nous expose, dans sa brochure sur l'APRÈS-GUERRE ET LA MAIN-D'ŒUVRE ITALIENNE EN FRANCE (*Alcan*, 2 fr.), que notre pays aura besoin de travailleurs étrangers pour reprendre sa pleine activité économique. S'il veut les attirer et les retenir, il faut qu'il leur offre des conditions de vie économique et sociale semblables à celles dont jouissent les nationaux. C'est ce que demandent, en particulier, les Italiens; il faut espérer qu'un prochain traité leur donnera satisfaction. R. P.

— L'ANNÉE DE VERDUN, étude stratégique 1916, par J. Reinach. — L'éditeur *Fasquelle* vient d'éditer un volume où M. Joseph Reinach a écrit l'histoire documentée de l'année de guerre 1916. C'est naturellement l'enchaînement des épisodes militaires du siège de Verdun qui constitue la partie essentielle de l'ouvrage; mais c'est aussi l'histoire des batailles de la Somme qu'on ne peut détacher de la défense du camp retranché de l'Est. Quiconque a vécu ces heures terribles sur la rive droite comme sur la rive gauche de la Meuse retrouve là, avec émotion, le récit bien entraînant et très réel de la bataille gigantesque. L'ouvrage plait aux combattants de Verdun parce qu'ils y trouvent un compte rendu *historique* de leurs exploits et non un roman tendancieux et sentimental. Il ne déplaira pas aux Français de l'arrière qui cherchent, à travers les légendes et les récits véritables, l'histoire circonstanciée de Verdun à laquelle l'ouvrage de M. Reinach apporte une contribution de tout premier ordre. E. G.

— Après avoir publié cinq recueils d'ouvrages lyriques et dramatiques, M. O. W. de Lubicz-Milosz put constater que notre époque n'accordait plus aux poètes, même aux plus dignes de ce nom, l'estime et la reconnaissance qui leur sont dues. Il prit alors le parti de renier la majeure partie de son œuvre et de réunir en un volume les POÈMES qu'il estimait devoir sauver. Les pièces qui composent cette sélection révèlent, chez l'auteur, un certain antagonisme entre l'homme et l'artiste — celui-ci voué à la beauté « pure » et s'y complaisant en une sorte de solitude hautaine, — celui-là bienveillant, fraternel, « sensible à la pitié comme l'onde à la brise » mais aussi la collaboration intime et spontanée

(Suite page 65.)

BULLETIN
DES
DROITS DE L'HOMME

PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

A nos abonnés	3
Congrès de 1918 : Résolutions adoptées.	4
Le Groupement Minoritaire	11
Les Incidents de la Bellevilloise	30
A nos Sections	61

Envoyez-nous d'urgence

le montant de

VOTRE ABONNEMENT

Les trois numéros suivants paraîtront en deux fascicules
d'ici à huit jours.

PARIS — RUE DE L'UNIVERSITÉ, 10 (VII^e ARR^t)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FR

B.D.I.C.

par an



21 00017433

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— M. Lémouon pense très justement et nous expose, dans sa brochure sur l'APRÈS-GUERRE ET LA MAIN-D'ŒUVRE ITALIENNE EN FRANCE (*Alcan*, 2 fr.), que notre pays aura besoin de travailleurs étrangers pour reprendre sa pleine activité économique. S'il veut les attirer et les retenir, il faut qu'il leur offre des conditions de vie économique et sociale semblables à celles dont jouissent les nationaux. C'est ce que demandent, en particulier, les Italiens; il faut espérer qu'un prochain traité leur donnera satisfaction. R. P.

— L'ANNÉE DE VERDUN, étude stratégique 1916, par J. Reinach. — L'éditeur *Fasquelle* vient d'éditer un volume où M. Joseph Reinach a écrit l'histoire documentée de l'année de guerre 1916. C'est naturellement l'enchaînement des épisodes militaires du siège de Verdun qui constitue la partie essentielle de l'ouvrage; mais c'est aussi l'histoire des batailles de la Somme qu'on ne peut détacher de la défense du camp retranché de l'Est. Quiconque a vécu ces heures terribles sur la rive droite comme sur la rive gauche de la Meuse retrouve là, avec émotion, le récit bien entraînant et très réel de la bataille gigantesque. L'ouvrage plait aux combattants de Verdun parce qu'ils y trouvent un compte rendu *historique*, de leurs exploits et non un roman tendancieux et sentimental. Il ne déplaira pas aux Français de l'arrière qui cherchent, à travers les légendes et les récits véritables, l'histoire circonstanciée de Verdun à laquelle l'ouvrage de M. Reinach apporte une contribution de tout premier ordre. E. G.

— Après avoir publié cinq recueils d'ouvrages lyriques et dramatiques, M. O. W. de Lubicz-Milosz put constater que notre époque n'accordait plus aux poètes, même aux plus dignes de ce nom, l'estime et la reconnaissance qui leur sont dues. Il prit alors le parti de renier la majeure partie de son œuvre et de réunir en un volume les POÈMES qu'il estimait devoir sauver. Les pièces qui composent cette sélection révèlent, chez l'auteur, un certain antagonisme entre l'homme et l'artiste — celui-ci voué à la beauté « pure » et s'y complaisant en une sorte de solitude hautaine, — celui-là bienveillant, fraternel, « sensible à la pitié comme l'onde à la brise » mais aussi la collaboration intime et spontanée

(Suite page 65.)

BULLETIN DES DROITS DE L'HOMME

19^e Année. N^o 1.

Janvier 1919

A NOS ABONNÉS

Mon cher Collègue,

Permettez-moi de venir vous demander le prix de votre abonnement au « Bulletin des Droits de l'Homme » pour l'année 1919.

Vous avez constaté l'effort heureux que nous avons tenté pour donner au « Bulletin officiel » un volume croissant. Alors que le prix du papier a septuplé (de 35 fr. à 250 fr. les 100 kilos), que les frais d'impression ont triplé et que la collection de l'année nous revient à 5 fr. au minimum, nous sommes parvenus cette année à augmenter le nombre des numéros parus et à revenir ces mois derniers à la périodicité bi-mensuelle, sans augmenter le montant de l'abonnement.

Dans le prochain numéro, nos abonnés remarqueront une innovation heureuse.

Outre la partie officielle donnant un résumé de l'œuvre considérable de l'Association, le « Bulletin » contiendra une partie non officielle, qui sera élargie au fur et à mesure que croîtront nos ressources, et où nos amis trouveront des études et des articles, signés de noms amis, sur les questions que pose l'actualité à la conscience de notre démocratie.

Permettez-nous de compter sur votre fidélité. Nous maintenons cette année encore le prix de l'abonnement à trois francs, espérant que ceux de nos collègues qui le pourront voudront y ajouter d'eux-mêmes une souscription supplémentaire.

Voudrez-vous avoir l'obligeance de nous retourner, avant le 16 février, le mandat-carte inclus, afin de nous éviter les frais, très lourds, vous le savez, des opérations de recouvrement ?

Veuillez croire, mon cher Collègue, à nos remerciements et à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Trésorier général :
Alfred WESTPHAL.

CONGRÈS DE 1918

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

I

Constitution immédiate de la Société des Nations.

Le Congrès, heureux de saluer, après quatre années de lutte héroïque, la grande victoire des Alliés, qui est celle de la démocratie tout entière,

Convaincu que par cette victoire même l'humanité se trouve aux prises avec la tâche plus difficile encore d'instituer dans le monde un nouveau régime démocratique social par l'organisation de la Société des Nations,

Rappelant que les puissances alliées ont pris l'engagement d'honneur d'accepter pour bases de la Paix les quatorze propositions du Président Wilson, parmi lesquelles est inscrite la création d'une Société des Nations,

Renouvelle la déclaration du précédent Congrès et notamment le paragraphe 3 (1),

Emet le vœu que l'élaboration de la paix définitive comprenne les trois opérations suivantes :

1° Avant le traité de paix : une solennelle déclara-

(1) 3° Il faut que cette Société soit ouverte à toute nation qui remplira les trois conditions suivantes :

a) Etre capable de contracter valablement, grâce à un minimum d'institutions démocratiques qui lui assurent, notamment en matière de guerre et de paix, le contrôle de son Gouvernement et la prépondérance de sa volonté ;

b) Avoir pris l'engagement de respecter le droit des peuples à s'appartenir et, si ce droit a été violé, de le rétablir par les restitutions et les réparations que prescrira l'organe de la justice internationale ;

c) Accepter les mesures prises par la Société des Nations pour mettre chacune d'elles dans l'impossibilité de se faire justice elle-même par le recours à la force.

tion collective des nations alliées, affirmant les principes pour lesquels elles ont combattu, fixant les conditions fondamentales de l'organisation d'une Société universelle des Nations et contenant l'engagement pris par les nations alliées d'observer entre elles, dès maintenant, les prescriptions de ce nouveau statut international, et de renoncer dès la signature de la paix à toutes les alliances particulières ;

2° Dans le traité de paix : l'insertion d'un article imposant à tous les Etats signataires les obligations auxquelles se soumettent les nations alliées pour le maintien de la paix, notamment :

L'obligation de respecter effectivement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,

L'obligation de régler tous les conflits présents et futurs par une voie juridique, jugement ou arbitrage, à l'exclusion de tout recours à la force,

L'obligation d'accepter par avance les prescriptions de la Société des Nations, déterminant les rapports internationaux,

L'obligation de se conformer aux règles qu'édictera la Société des Nations pour le désarmement, pour le contrôle des budgets militaires, pour l'interdiction des traités secrets, pour l'abolition de la guerre et pour l'établissement d'un régime économique ;

3° Aussitôt après le traité de paix : la convocation d'une conférence universelle munie des pouvoirs nécessaires, qui rédigera la charte constitutive de la Société des Nations, qui créera les organes destinés à en assurer le fonctionnement et qui, après vérification de leurs titres, prononcera l'admission de tous les Etats remplissant les conditions fixées par la charte.

II

L'application du principe des nationalités.

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme remarque que, pour fixer les applications d'un principe, il faut avant tout en donner une définition précise.

Pour les doctrines de l'impérialisme, le principe des nationalités, c'est le droit pour un État puissant d'annexer par la force tous les territoires où vivent les peuples qui sont de sa race, parlent sa langue, ou même ont été mêlés à son histoire. Pour les champions de la démocratie, le principe des nationalités, c'est le droit sacré de la personne humaine étendue de l'individu à la collectivité, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Préoccupé avant tout d'établir la paix durable et convaincu que la paix durable ne peut reposer que sur la justice, le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme demande que le principe des nationalités soit appliqué, non plus d'après la routine d'une diplomatie qui n'a jamais su qu'enregistrer les batailles de la force, mais dans une volonté de justice pour tous, et que, tout en libérant d'une servitude séculaire des peuples méritant de vivre d'une vie autonome, il ne serve ni à susciter un nationalisme exclusif et intransigeant, en décomposant les grands États en petites nations hostiles et jalouses, ni surtout à perpétuer l'oppression en changeant les victimes.

En conséquence, il demande : 1° Que les nations libérées, en tenant compte des conditions historiques et géographiques, soient reliées par un lien fédéral, tout au moins d'ordre économique, qui leur permette de garder leur physionomie propre et de développer leur culture nationale, leur assure un marché national, leur crée des intérêts communs et leur permette de ne pas tomber sous la dépendance du plus puissant de leurs voisins ; 2° Que, partout où les nationalités se mêlent et s'entrecroisent sur un même territoire, les droits des minorités soient garantis par un statut international placé sous le contrôle de la Société des Nations, complément et correctif du principe des nationalités.

En ce qui concerne les nationalités dont le sort n'aurait pas été réglé par le traité de paix, le Congrès demande qu'une juridiction soit prévue par la Société des Nations pour recevoir les revendications et les vœux des nationalités et pour en saisir, après enquête, la Société des Nations, arbitre souveraine du sort des minorités nationales.

III

La défense républicaine.

Le Congrès,

Rappelant que la Ligue, dès ses origines, s'est donné pour l'un de ses premiers devoirs la défense de la République contre les attaques de ses adversaires et contre les défaillances mêmes des républicains ;

Arrête les résolutions suivantes :

A

Dans la campagne systématique de calomnies, menée à la faveur de la guerre par les adversaires de la République, et trop souvent secondée par la complicité de la grande presse, la complaisance ou la faiblesse des pouvoirs publics, la timidité ou l'aveuglement des républicains, la Ligue dénonce une entreprise politique, et décide de la combattre.

Elle a commencé, elle poursuivra la campagne de réfutation nécessaire.

Elle a protesté, elle proteste encore contre les plus criantes iniquités commises sous la dictature de la calomnie : lenteurs de l'affaire Caillaux, illégalités de l'affaire Malvy, double scandale de cette affaire : condamnation du calomnié, impunité triomphante du calomniateur.

Sans entreprendre sur la liberté de la presse, condition nécessaire du régime démocratique, elle posera les principes d'une procédure nouvelle en matière de droit de réponse et de diffamation, de manière à garantir au calomnié prompt et efficace réparation.

B

La meilleure défense de la République, c'est de la rendre plus républicaine, et de donner enfin à la France une constitution démocratique.

La Ligue entend que la réforme constitutionnelle tranche, au bénéfice du suffrage universel, la question des rapports entre les deux Chambres. Elle demandera au pays, soit de reprendre l'ancienne campagne républicaine pour la suppression du Sénat, soit de suivre l'exemple anglais en réformant le mode d'élection du Sénat et en limitant ses pouvoirs.

La confusion de pouvoirs à laquelle se prête aujourd'hui le Parlement, les prétentions du Sénat à la souveraineté, le renoncement de la Chambre à son devoir de contrôle sur les gouvernements, imposent la nécessité d'élections générales. Ces élections devront être précédées de la réforme électorale. Le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, pour lequel la Ligue a lutté autrefois, traduira seul avec sincérité la volonté des électeurs. D'autre part, les femmes ont, au cours de la guerre, démontré leur capacité politique. R. P. et suffrage des femmes ont désormais cause gagnée dans le monde. La France ne peut pas rester la dernière à les écarter.

C

Une tâche plus immédiate encore incombe aux républicains : veiller à l'organisation de la paix.

Sans prétendre à résoudre les problèmes que pose à l'improviste l'adaptation de l'état de guerre à l'état de paix, la Ligue souhaite que leur solution s'inspire des principes démocratiques. C'est ainsi, pour s'en tenir aux plus urgents, qu'elle demande :

La démobilisation rapide, dans la seule limite des nécessités démontrées de la sécurité nationale ;

La reconstitution des régions libérées, par la réparation intégrale et immédiate des dommages ;

La liquidation des dépenses de guerre, réserve faite des justes réparations à exiger de l'ennemi, par l'application vigoureuse de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les bénéfices de guerre ;

La réorganisation économique : 1° par la garantie des droits de la collectivité sur les richesses nationales (mines, chutes d'eau, transports par terre et par mer, crédit public, etc.) ; 2° par la collaboration des pouvoirs publics avec les grandes associations syndicales, patronales et ouvrières, et avec les coopératives de consommation.

D

Mais aucune réforme n'est possible sans le rétablissement des libertés publiques.

L'état de guerre a pris fin, le territoire est délivré, tout l'avenir du pays dépend des solutions qui vont être apportées aux problèmes de la paix. Il est inad-

missible que ces grandes affaires se traitent dans l'ombre ; que les Français ne puissent ni les débattre publiquement, ni même en connaître les éléments ; et qu'on leur impose, comme aux vaincus des anciennes guerres, une paix négociée en secret et qu'ils subiront sans l'avoir discutée.

La Ligue demande le retour immédiat au droit commun, par l'abrogation des lois d'exception, la levée de l'état de siège et l'abolition radicale de la censure politique et diplomatique.

★★

A la Défense républicaine, telle qu'elle vient d'être définie, la Ligue convie tous les républicains.

La Ligue ne connaît ni intérêts de personnes, ni intérêts de partis. Gardienne des principes, elle ne sert que la cause de la justice et de la liberté, qui est la cause même de la France.

La France s'est déclarée, dans la guerre, champion du Droit et de la Démocratie. La Ligue met son patriotisme à vouloir que la Patrie, dans la victoire, reste fidèle à elle-même.

IV

Résolutions et vœux divers.

A. Le Congrès se prononce contre toute annexion de la Rive gauche du Rhin, qu'elle soit ouverte ou déguisée, et pour la fixation des indemnités et de toutes autres sanctions pour une juridiction internationale.

B. Le Congrès émet le vœu que chaque jour soit communiqué au public un résumé des délibérations de la Conférence de la Paix.

C. Le Congrès émet le vœu que toutes libertés soient données aux citoyens qui, en vue d'une paix durable, désireraient être en relations avec des citoyens d'autres pays.

D. Le Congrès déclare que la Ligue est invariablement attachée aux principes sacrés des Droits de l'Homme et du Citoyen et qu'elle fait du respect de la liberté la condition de tout régime démocratique ;

Mais empêché par le manque des informations, et

notamment par la censure, de se renseigner complètement sur les terribles événements qui se passent depuis plus d'un an en Russie, il ne peut qu'approuver le Comité Central d'avoir ouvert une enquête à ce sujet et l'invite à la poursuivre avec impartialité ;

Il émet le vœu que notre Gouvernement s'abstienne de toute intervention militaire qui violerait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

V

Augmentation de la cotisation.

Par 430 voix contre 118, le minimum de la cotisation à la Ligue des Droits de l'Homme est porté à 6 francs.

A titre provisoire, le Congrès, à l'unanimité, autorise le Trésorier général à ne percevoir que 5 francs, dont 3 fr. 50 pour le Comité Central.

VI

Lieu du prochain Congrès.

Le prochain Congrès se tiendra à Strasbourg.

M. P.-H. LOYSON

« N'outrage pas qui veut » (Jean Jaurès).

M. Paul-Hyacinthe Loyson ayant publié dans la *Victoire* trois articles grossiers, injurieux, et, avons-nous besoin de l'ajouter, remplis de faits inexacts, dont l'auteur, mieux que personne, connaissait l'inexactitude, le Comité Central, usant de son droit de réponse, a envoyé à M. Gustave Hervé la note suivante :

Le Comité Central ne répondra jamais à M. Paul-Hyacinthe Loyson.

La Ligue des Droits de l'Homme choisit ses contradicteurs.

GROUPEMENT MINORITAIRE

Résolutions du Comité Central.

1° — 3 Janvier 1919.

Le Comité Central constate qu'un groupement s'est formé à l'intérieur de la Ligue, a nommé un bureau, perçoit des cotisations, donne des réunions. Pareil groupement est contraire aux statuts.

Le Comité Central invite en conséquence ceux qui l'ont formé à dissoudre un groupement qui n'a aucun droit de se réclamer du titre de la Ligue.

2° — 24 Janvier 1919.

Considérant qu'il s'est formé à l'intérieur de la Ligue et en dehors des sections régulières un groupement qui a un secrétaire, donne des réunions, envoie des communiqués à la presse, reçoit des adhésions, perçoit des cotisations ;

Qu'un tel groupement est contraire aux statuts ;

Le Comité Central, rappelant ses résolutions antérieures ;

Décide :

Tout membre de la Ligue qui fera partie de ce groupement, parlera au nom de ce groupement ou dans les réunions de ce groupement, sera rayé des contrôles de la Ligue.

Documents.

I

Pour comprendre la résolution ci-dessus, nos lecteurs sont priés de se reporter à la collection du

Bulletin de 1918 et notamment aux numéros 9-10 (p. 264) et 17-18 (p. 544), où il a été question du groupement minoritaire.

De plus, toute la question est exposée dans le discours suivant que notre secrétaire général, M. Henri Guernut, a prononcé devant l'assemblée des ligues de la Seine, salle du Grand-Orient, le 17 janvier 1919.

DISCOURS DE M. HENRI GUERNUT

Mes chers collègues,

Au mois de juin de l'année dernière, les Présidents de toutes nos sections de Paris et de province ont reçu la lettre que voici :

Monsieur le Président et cher Collègue,

Inclus une circulaire que nous vous serions très obligés de vouloir bien communiquer aux membres de votre Section.

Nous accueillerons avec plaisir ceux d'entre eux qui voudront bien à titre individuel nous donner leur adhésion et leur concours.

Avec nos remerciements, veuillez recevoir, Monsieur le Président et cher Collègue, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

LE COMITÉ D'INITIATIVE.

Voici la circulaire :

Cher Collègue,

Nous sommes quelques membres de la Ligue des Droits de l'Homme qui n'approuvons pas l'attitude prise par le Comité Central en face des événements actuels.

Nous lui reprochons notamment :

1° De ne pas protester avec une netteté suffisante contre les intolérables violations des droits individuels qui se commettent continuellement ;

2° De ne pas réaliser, en faveur d'une paix démocratique et rapide, l'effort qu'on était en droit d'attendre de son passé.

Aucune hostilité personnelle ne nous anime contre les membres du Comité Central, mais nous jugeons indispensable de modifier l'esprit qui inspire leur action ou plutôt leur inaction.

C'est pourquoi, inébranlablement fidèles aux principes de la Ligue, nous avons décidé de créer dans son sein un groupement de protestation et d'action, à l'instar du groupement dit « minoritaire » qui, dans l'intérieur du Parti socialiste, a, non sans succès, entrepris la même tâche.

Si vous partagez ces vues générales, fortifiez-nous de votre adhésion en envoyant votre nom à notre secrétaire, Mme Monette Thomas, 12, rue du Mont-Thabor, Paris, 1^{er} arrondissement (cotisation : 2 francs par an).

D'avance nous vous en remercions. Vous serez convié à la prochaine réunion qui achèvera d'organiser notre mouvement.

LE COMITÉ D'INITIATIVE.

La vraie question.

Mes chers collègues, qu'on m'entende bien : il ne faut pas qu'entre nous subsiste la moindre équivoque.

« Quelques membres de la Ligue des Droits de l'Homme n'approuvent pas l'attitude prise par le Comité Central en face des événements actuels. » C'est leur droit.

Ils lui reprochent « de ne pas protester avec une netteté suffisante contre les intolérables violations des droits individuels qui se commettent continuellement ». C'est leur droit.

Ils lui reprochaient « de ne pas réaliser, en faveur d'une paix démocratique et rapide, l'effort qu'on était en droit d'attendre de son passé ». C'était leur droit.

Avaient-ils raison ? Avaient-ils tort ? Les faits qu'ils rapportaient étaient-ils exacts ou imaginés ? Le Comité Central a-t-il été défaillant ou a-t-il obéi à de nobles scrupules ? Je ne veux pas, pour l'instant, me prononcer sur ce point.

Dans une autre réunion, à laquelle, dès aujourd'hui, le Comité Central vous convie, nous répondrons à ces griefs.

Nous montrerons aisément, par des textes irrécusables, que dans toutes les affaires en cours, le Comité est intervenu ; qu'aucune violation des droits n'a été commise sans qu'il protestât ; et mieux que personne, nos collègues de la minorité le savent.

Nous montrerons aisément qu'en faveur d'une paix

démocratique, aucune association, en France, n'a réalisé l'effort que nous avons fait. Et cela aussi, nos collègues de la minorité le savent.

En faveur d'une paix rapide, c'est une autre affaire. Je parlerai discrètement ; car sur ce point, en vérité, la réponse est facile. Et l'événement démontre assez qui des deux a vu clair ; qui des deux — de la minorité et du Comité Central — a eu finalement raison. (*Applaudissements*).

Mais, encore une fois, la question n'est point là. La question n'est point de savoir si des ligueurs peuvent aiguillonner, pousser, harceler, critiquer, condamner, combattre, renverser le Comité Central. Nous vous remercions de nous combattre, nous vous féliciterons de nous renverser. (*Rires*). La question est de constater, sur vos propres témoignages, Messieurs, que dans l'intérieur de la Ligue, dans son sein, comme vous dites, vous avez créé un groupement (c'est votre mot), qui a son Comité, sa secrétaire (Mme Monette Thomas, 12, rue du Mont-Thabor, 1^{er} arrondissement), qui sollicite des adhésions, qui reçoit des cotisations (2 francs par an). La question est de savoir si cette organisation est justifiée et permise. Voilà la question unique. Et je dis qu'à cette question il ne peut y avoir deux réponses.

La constitution du groupement.

Or, la réponse, je l'ai faite à maintes reprises à nos collègues dissidents. Ce n'est pas, j'imagine, trahir un secret que de confesser que j'ai été tenu au jour le jour, ou à peu près, au courant des pourparlers, des tractations et des démarches, qui ont amené peu à peu la constitution du groupement. (*Rires*). Oh ! ne croyez pas, mes chers collègues, que j'entretienne, aux frais du Comité Central, une police secrète. Seulement, permettez-moi de vous le dire, en toute simplicité : quand on conspire, il faudrait être seul et ne parler à voix basse qu'à sa conscience, si on en a une. (*Rires*). Vous étiez six. Je sais que ce nombre, peu à peu, s'est augmenté de quelques unités. Mais en ce temps-là vous étiez six. Six conspirateurs : C'est beaucoup ! Il y a toujours, quand on est six, cinq risques d'indiscrétion. Rappelez-vous ce héros

du drame romantique : Il n'employait que des muets ; et encore fut-il trahi. La nature humaine est abominable. (*Rires*).

Donc, citoyens, j'ai connu les projets de nos collègues. Et comme il était de mon devoir, je me suis efforcé de les en détourner. Dix fois j'en ai parlé à M. Barquisseau ; vingt fois à M. Oscar Bloch. J'ai fait appel, en m'adressant à eux, aux parties de la nature humaine qui honorent les hommes : l'intelligence et la bonne foi.

Je n'ai pas conservé longtemps, je dois le dire, l'ambition de convertir M. Barquisseau. Dès nos premiers entretiens, j'ai vu qu'il poursuivait un but et que ce but ne pouvait s'accommoder au nôtre. J'ai renoncé à entamer ce granit.

Quant à M. Oscar Bloch, je le dis en toute candeur, je croyais l'avoir persuadé. J'en avais reçu un peu plus que l'impression ; la quasi-assurance. Il ne m'en coûte point d'avouer que je m'étais trompé. C'est, après tout, un phénomène bien naturel. Dans les grandes crises de l'histoire, c'est toujours vers les extrêmes que glissent insensiblement les masses. La masse des six a glissé vers les solutions d'intransigeance et de séparatisme. M. Oscar Bloch était le chef ; il a obéi. Et je suis sûr, le connaissant, que c'est un peu malgré lui. Mais, en fait, il s'est mis à la suite de M. Barquisseau. (*Rires*).

L'assemblée générale des minoritaires a eu lieu rue Dupetit-Thouars, le 30 juin 1918.

Le Comité Central a jugé que, pour éviter une scission, il devait tout faire, tout ce qui était compatible avec sa dignité. Et puisque le citoyen Henri Guernut avait échoué dans ses représentations officieuses, il a résolu d'intervenir officiellement ; et il a délégué à cette réunion plénière, à côté de son secrétaire général, le trésorier général, M. Westphal, un de ses Vice-Présidents, M. Gabriel Séailles, et son Président en personne, M. Ferdinand Buisson.

Ce groupement est inutile.

Ce que le Comité a dit à cette réunion, ce que j'avais dit à nos collègues dans mes pourparlers préliminaires, ce que je leur ai répété maintes fois dans les sec-

tions où je les ai rencontrés, il n'y a pas d'indiscrétion à vous le rapporter. Nous leur avons dit : « Mes chers collègues, c'est évidemment de bonne foi que vous agissez. Répondez-nous de bonne foi. Pourquoi faites-vous cette organisation ? Quels sont vos dessein ? Quels sont vos motifs ? »

Estimez-vous donc que les statuts, dans les cadres qu'ils prévoient, ne vous laissent point une suffisante liberté d'agir ? Voyons.

Les membres de la Ligue sont groupés en sections. Or les sections sont pleinement autonomes. Elles mènent l'action qu'elles veulent, par les moyens qu'il leur plaît. Le Comité Central leur paraît-il hésitant ou infidèle aux principes ? Elles n'ont qu'à le blâmer ou le réprover. Elles peuvent le faire discrètement, par des lettres privées au Comité Central ou aux sections ; elles peuvent le faire publiquement, par des résolutions que le *Bulletin* insère ; elle peuvent le faire avec éclat, par des communiqués à la presse. Elles peuvent inviter tout Paris et la province, toute la Ligue et l'opinion à se dresser unanimes et irritées contre notre défaillance et notre trahison. Est-ce que cela vraiment ne vous suffit pas ?

Et comme nous sommes beaux joueurs, nous avons signalé à nos collègues, qui ne l'avaient pas remarqué, un certain paragraphe de l'article 12 :

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme, munis de leur carte de l'année, peuvent assister, à titre consultatif, aux séances de toute section.

Ainsi, ajoutons-nous, chacun de vous peut aller dans toutes les sections, l'une après l'autre. Il peut y produire, librement, ses vœux, ses critiques, ses doléances. Et comme le bon sens, à en croire Descartes, est la chose la mieux partagée ; comme les membres de la Ligue — avouons-le sans immodestie — ne sont point les plus sots des hommes ; comme ils ont l'esprit ouvert, et sont capables de réflexion sur eux-mêmes et de décision ; si vos accusations sont justifiées, il y a des chances pour qu'ils vous écoutent et vous suivent. Et ainsi, de proche en proche, de mois en mois, vous constituez contre nous une minorité qui nous entraîne ou une majorité qui nous emporte. Nous comprenons les choses à demi-mot. Ce n'est pas nous qui nous obstinerons au gou-

vernement, même contre une minorité imposante. Et soyez rassurés... (*Rires*). Tout cela est régulier, tout cela est normal, tout cela est légal, tout cela est loyal, tout cela est démocratique. (*Applaudissements*).

Chaque année les sections et les fédérations se réunissent en Congrès. Vous vous y faites déléguer. Toutes les minorités sont assidues et actives ; et j'ai toujours vu que dans toutes les assemblées, elles avaient une représentation plus forte que ne l'eût comporté une juste arithmétique. Je vous le demande : Est-ce qu'aux congrès de la Ligue la majorité et le Comité Central vous ont jamais brimés ? Messieurs, je fais appel à vos souvenirs. Vous étiez en nombre le 1/20 dans nos congrès ; vous êtes le 1/50 de la Ligue. Or, vous avez occupé la moitié, plus de la moitié de nos séances. Et vous savez la vérité : c'est nous qui l'avons voulu. Vous savez bien qu'Alexandre, en 1916, était inscrit le 14^e ; Oscar Bloch, en 1917, le 10^e ; et que, par des interventions auprès de mes collègues de la majorité, j'ai obtenu que l'un et l'autre parlât le premier, orientant la discussion du congrès. Et, je ne dis rien de cette année, parce qu'il ne faut jamais aviver les blessures récentes. (*Rires*). Prétendez-vous, Messieurs, que cette année on vous a mesuré la parole ? (*Très bien ! Très bien !*) Ne nous en remerciez pas. Nous estimons que la minorité, précisément parce qu'elle est la minorité, a droit à ces égards de complaisance et de privilège. Nous n'y avons jamais manqué. Et c'est notre fierté, et c'est notre élégance. (*Applaudissements*).

Chaque année le Comité Central renouvelle par des élections le tiers de ses membres. Cette année, il s'est soumis, de lui-même, à un renouvellement total. Nous avons dit : « Messieurs, faites vos jeux. Présentez vos candidats. La Ligue est souveraine, elle jugera. » Et vous savez quel a été son jugement. (*Applaudissements*). Or, Messieurs, avez-vous éprouvé, de notre fait, quelque difficulté ? A la réunion de la rue Dupetit-Thouars, le 30 juin, M. Barquisseau nous a dit : « Pour toucher nos amis, nous n'avons qu'un mois ; c'est bien court pour une minorité ». Nous nous sommes consultés. — « Combien de temps voulez-vous ? — Un mois et demi. — D'accord. Nous attendrons votre liste jusqu'au 15 août ».

Le 15 août, rien. Vous n'aviez, en effet, le 15 août, découvert que quelques amis. M. Barquisseau m'a dit à la section du 3^e : « Pour une minorité, un mois et demi, c'est bien court. Ah ! si nous avions quinze jours de plus ! — D'accord. Au 1^{er} septembre. »

Le 1^{er} septembre rien. Ce n'est que le 3^e ou 4 septembre que j'ai reçu de la section Monnaie-Odéon une liste d'un vingtaine de noms. Et quoique le délai fût expiré depuis trois jours, quoique la liste fût présentée par 120 voix seulement, et il en fallait 2.500, le Comité Central, sur ma proposition, a fait figurer vos candidats à côté des nôtres dans le *Bulletin* et dans nos circulaires. Et c'est ce que M. Barquisseau, qui a le sens des nuances et le don de la mesure, a appelé un « étranglement ». (*Rires*).

Liberté d'action absolue dans les sections ; liberté de propagande dans les sections voisines ; liberté absolue d'intervention dans nos congrès ; liberté de candidature dans nos élections ; voilà ce que nos statuts nous assurent. Et de toutes ces libertés, l'interprétation libérale du Comité Central en a, pour vous, étendu démesurément l'exercice. (*Très bien !*)

— Vraiment de quoi vous plaignez-vous ?

Et voulez-vous nous dire, maintenant, ce que votre organisation nouvelle vous garantira de plus ?

Droit de voter des blâmes au Comité Central ? Vous le pouvez dans vos sections.

Droit d'envoyer ces blâmes à toutes les sections de la Ligue et à la presse ? Vous le pouvez dans vos sections.

Droit de tenir des réunions publiques et d'y appeler le public étranger à la Ligue ? Vous le pouvez au nom de vos sections.

Oui, quoi de plus ? Que voulez-vous faire de plus ?

Le véritable motif.

Longtemps, mes chers collègues, je l'ai cherché ; et pendant longtemps je ne l'ai pas trouvé. Et c'est l'indiscrétion d'un des vôtres, qui, un jour, me l'a révélé.

« Evidemment, oui, m'a-t-il dit, nous pouvons, au nom de la section de Clamart, faire un communiqué à la presse. Evidemment, nous pouvons, au nom

de la section Monnaie-Odéon, convier le peuple de Paris à la Bellevilloise. Seulement, le lendemain, quand ils liront dans les journaux nos résolutions, les braves gens se diront : Section de Clamart, vingt voix ; section Monnaie-Odéon, cent vingt voix. Pas d'importance. Là n'est point la Ligue. (*Très bien !*) Tandis que si nous pouvons dire : « Les minoritaires de la Ligue » ou « la minorité de la Ligue », alors, nous commençons à prendre figure. On ne connaît pas exactement notre force ; on ne sait pas que nous sommes quarante. » Mais comme « la minorité de la Ligue » fait penser à « la minorité du parti » ; comme chacun sait que la minorité et la majorité du parti ont été deux années durant à égalité et que la minorité, finalement, l'a emporté au congrès de l'année dernière ; alors, (*Applaudissements*) alors, oui, vous espérez que par cette confusion le public se laissera tromper ; vous espérez qu'il se dira : « Minorité de la Ligue ! ah ! ah ! cela est sérieux, cela est grave ! » Vous espérez qu'on vous supposera une force et le nombre ; qu'à ce faux semblant de force et de nombre viendront peu à peu, comme il arrive, les indécis et les mécontents. Voilà ce que vous escomptez de cette confusion. Permettez-moi de vous le dire : cela n'est pas digne de vous. (*Applaudissements*). Ce qui est digne de vous, c'est de nous combattre franchement, face à face, à visage découvert, comme des adversaires que nous sommes. (*Applaudissements*). Ce qui serait indigne de vous, c'est de vous ingénier obscurément à nous miner par des travaux de sape. Ce qui serait indigne de vous, c'est de nous combattre — si c'est là combattre — par l'équivoque et la déloyauté. (*Applaudissements et quelques murmures.*)

Le groupement est illégal.

Mes chers collègues, je suis maître de ma parole et j'ai dit ce que je voulais dire. J'ai dit, parlant avec courtoisie : « Il serait indigne de vous de paraître déloyal. » C'est dire que j'admets votre bonne foi ; et j'admets, en effet, que, de bonne foi, vous vous soyez trompé. Mais je vous dis alors : « Avec la même bonne foi, reconnaissez votre erreur ; reconnaissez-la, car elle est certaine. »

De moi une démonstration vous paraîtrait peut-être suspecte. Voici une consultation juridique de quel-
qu'un que vous ne soupçonneriez point de parti pris
ou d'ignorance, car il est bien l'homme de France
qui connaît le mieux ces questions de droit.

Le 10 janvier 1919.

Mon cher Secrétaire général,

Vous avez bien voulu me demander si, juridiquement,
des membres de la Ligue pouvaient, au sein de la Ligue,
former une organisation distincte, avec bureau spécial et
cotisations spéciales, en vue de mener une action déter-
minée.

Je ne pense pas qu'une telle organisation soit statu-
tairement possible. Les articles 11 et suivants des statuts
réglent les modes d'action mis à la disposition des mem-
bres : ils se groupent en sections (art. 11 et 12), lesquelles
« organisent l'action locale » et peuvent prendre des
résolutions (art. 14 et 15); les sections se groupent
en fédérations, ayant des pouvoirs d'action, de coordi-
nation, d'organisation (art. 22 et 23); enfin, les sections
constituent, par leurs délégués, un congrès annuel qui
peut discuter les questions mises à l'ordre du jour, im-
primer une direction générale à l'action de la Ligue et
apprécier la gestion du Comité Central en approuvant
ou repoussant les rapports moral et financier qui lui sont
soumis (art. 29).

Tels sont les modes d'activité dont disposent les mem-
bres de la Ligue, en vertu des statuts, qui ont d'ailleurs
entendu ne pas réduire à l'inaction les membres isolés,
puisqu'ils leur réservent le droit de s'affilier à une sec-
tion voisine, de même qu'ils permettent à tout ligueur
d'assister à la réunion de toute section (art. 12). Il ne
me paraît pas que les ligueurs puissent, au sein même
de la Ligue, constituer d'autres groupements que ceux
prévus par les statuts pour mener une action particulière
qui n'aurait pas été approuvée — ou aurait été condam-
née — par les organes réguliers de la Ligue : Section,
Fédération, Congrès ; c'est dans ces organes qu'ils doi-
vent s'efforcer de faire prévaloir leurs idées.

Certains de nos collègues pensent, m'a-t-on dit, qu'on
pourrait invoquer, en sens contraire, la disposition de la
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, aux

termes de laquelle « tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas ». Mais c'est là une disposition de droit public et pénal, qui s'oppose à ce qu'un fait soit puni comme délit s'il n'est prévu comme tel par la loi répressive et à ce que l'autorité publique contraigne arbitrairement un citoyen à un acte dont il peut légitimement s'abstenir.

Ici, la matière est contractuelle : il s'agit uniquement d'interpréter les statuts constitutifs du pacte social, de les interpréter d'après leur texte et d'après leur esprit ; or, j'estime qu'il n'est pas conforme au pacte social que les membres d'une association constituent dans son sein une sous-association destinée à mener une action selon un mode incompatible avec ceux mis par les statuts à la disposition des associés.

Croyez, mon cher Secrétaire général, à mes sentiments tout dévoués,

Jean RAYNAL.

*avocat à la Cour de cassation
et au Conseil d'Etat.*

Etes-vous convaincus ? (1) (*Signes d'assentiments unanimes*).

(1) Notre secrétaire général, M. Henri Guernut, dans une autre assemblée, a eu l'occasion de s'expliquer à nouveau sur ces points.

Voici ce qu'il a dit :

Lisons ensemble les statuts.

Art. 11. — *Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme se groupent en sections locales.*

D'abord en « sections ». Votre groupement est-il une section ? — Non. — Donc il est irrégulier.

Vous vous rappelez, mes chers collègues — les vieux de la Ligue, s'il en est ici, se rappellent tous — la préoccupation à laquelle ont obéi les rédacteurs de cet article.

Ils n'ont pas voulu que les ligueurs puissent se grouper par religions, par clans politiques ou par affinités. Ils n'ont pas voulu que les protestants fassent une section protestante, les catholiques une section catholique, les juifs une section juive. Ils n'ont pas voulu que les radicaux fassent une section radicale, les socialistes une section so-

Le groupement existe.

Quelques-uns de nos collègues nous disent : « C'est possible ; il est possible qu'un groupement d'affinités soit interdit par les statuts ; il est possible qu'un groupement minoritaire ou de la minorité soit illégal ; aussi ne formons-nous point un groupement. » (*Rires*). Citoyens, ce que je rapporte là, on me l'a déclaré. Ce que je rapporte là, ils l'ont écrit. « Nous n'avons pas d'organisation, nous n'avons pas de Comité, nous n'avons pas de secrétaire, nous ne recevons pas d'adhésions, nous ne percevons pas de cotisations. Le groupement minoritaire, c'est une invention du Comité Central. » (*Rires*.)

Mes chers collègues, je ne suis pas embarrassé ; car si nos minoritaires nient l'existence de leur groupement, j'ai les mains pleines de documents qui l'attestent. Et entre une affirmation et un document, je n'ai pas le droit d'hésiter. (*Applaudissements*.)

Vous n'avez pas d'organisation ?

— Pardon, Messieurs, je ne dis pas que votre organisation soit somptueuse. J'ai entendu dire que l'un de vous, un jour, avait rêvé d'instituer, comme nous, des Conseils juridiques. Vous n'avez pas encore de Conseils juridiques. J'ai lu dans le *Journal du*

cialiste. Ils n'ont pas voulu que les partisans de la R. P. ou du vote des femmes forment une section proportionnaliste ou une section féministe. Ils ont voulu que tous les citoyens et citoyennes d'une même localité, quels que soient leur religion, leur parti politique ou leurs goûts, soient mêlés et confondus dans l'unité de la Ligue. Et c'est cette diversité qui constitue notre originalité. Or, tel n'est point votre groupement, qui assemble les citoyens d'une seule fraction, d'une seule tendance, d'une seule opinion de la Ligue et qui embrasse toute la France. Votre groupement est une secte, non une section. Donc il est irrégulier.

« Toute demande de section doit être adressée par écrit au Comité Central ». — Avez-vous fait une demande ? — Non. — Votre groupement est irrégulier.

« La demande indique la circonscription territoriale de

Peuple, sous la signature de Victor Basch, que vous aviez cherché un Président, et que deux fois, vous avez eu la main malheureuse. Vous n'avez pas encore de Président. (*Rires.*) Mais qui donc, je vous prie, a envoyé, au mois de juin, la circulaire et la lettre anonyme que je lisais tout à l'heure ? Qui donc a envoyé aux délégués du congrès une convocation à une réunion de la minorité tenue la veille ? Qui donc a envoyé, il y a huit jours, au *Journal du Peuple* la réponse des minoritaires au Comité Central ? Qui a organisé la réunion du 30 juin, et celle du 7 juillet, et celle du 11 août, et celle du 12 octobre, et celle du 14 novembre, et celle des premiers jours de décembre, et celle du 26 décembre ? Ces choses-là ne se font pas toutes seules. Il faut que quelqu'un retienne les salles, envoie les convocations individuelles, les communiqués aux journaux. Tout cela occasionne des frais et une correspondance. Il faut quelqu'un qui écrive et qui paye. Et cela, j'imagine, c'est un minimum d'organisation ?

Vous n'avez pas d'organisation ? Mais, Messieurs elle porte un nom. Elle en porte même deux, selon l'humeur de Mme Monette Thomas, qui est femme, et capricieuse, car tantôt elle l'appelle le « Groupe

la section nouvelle ». — Quel est votre territoire ? Vous n'en avez pas. Votre groupement est irrégulier.

« *Le Comité Central statue* ». — Le Comité Central n'a pas statué. Votre groupement est irrégulier.

Art. 12. — *La section porte obligatoirement le nom de la circonscription territoriale où elle fonctionne.* — Quel est le nom de votre circonscription ? « La minorité », que je sache, n'est pas un territoire. Votre groupement est irrégulier.

Faut-il continuer, Messieurs ? La cause est entendue.

Est-il besoin à présent de commenter la Déclaration des Droits de l'Homme dont nos collègues se réclament ?

« *Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché* ».

Mais, qu'est-ce à dire, si ce n'est, par exemple, ceci : il n'est pas défendu par la loi à un homme de tromper sa femme hormis au domicile conjugal. Cela n'est pas un

des Minoritaires » et tantôt le « Groupe de la Minorité ».

Je tire de mon dosseir un certain nombre de convocations parues dans les journaux :

Populaire du 29 juin. — Minorité de la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Grande réunion dimanche 30 juin, etc... Orateurs : M^e Bloch, avocat, M^e Barquisseau, avocat ; M^e Mauranges, avocat ; Maurice Maurin et Séverine. »

A ce moment, M. Mauranges se lève et proteste contre l'abus qui a été fait de son nom. Jamais il n'a donné à la minorité de la Ligue l'autorisation de l'inscrire comme orateur. Jamais il n'a voulu faire partie du groupement minoritaire.

M. Henri Guernut. — Je dois à la vérité de déclarer, en effet, et je m'excuse de l'avoir oublié, qu'il y a minoritaires et minoritaires. Et que les 9/10, que dis-je ? les 19/20 des minoritaires refusent, en effet, de faire partie d'un groupement de la minorité. Et je dois citer, en premier lieu, M. Mauranges et Mme Séverine. (*Applaudissements.*)

Je continue :

Populaire du 2 juillet. — La minorité de la Ligue des

délit. Donc si je le fais, on n'a pas le droit de me punir. Cela est de l'ordre pénal. Rien à voir avec la question.

« *Nul ne peut être contraint de faire ce que la loi n'ordonne pas* ».

Qu'est-ce à dire ? Si ce n'est par exemple, ceci : la loi ne m'ordonne pas de voter ; donc si je ne veux pas voter les gendarmes ne peuvent m'y forcer. Principe d'ordre public. Rien à voir avec la question.

Ici, nous ne sommes ni dans l'ordre public, ni dans l'ordre pénal, mais dans l'ordre contractuel. Un contrat fait la loi des parties. En adhérant à la Ligue, vous êtes engagés à observer un contrat qui s'appelle les statuts. Or, les statuts ne prévoient que le groupement par localité. Donc le groupement par localité est seul permis.

Donc le groupement par affinité est interdit. Messieurs, cela est clair. Oui ou non, en convenez-vous ?

Droits de l'Homme a tenu, rue Dupetit-Thouars, une très importante réunion sous la présidence de M. Oscar Bloch, etc., etc...

Le citoyen Barquisseau a prononcé un très important discours-programme de la minorité... (*Rires*.)

« Les bases d'une organisation minoritaire d'action et de propagande ont été constituées à l'issue de cette réunion. »

Une organisation minoritaire! Ce n'est pas moi qui ai publié le mot.

Pays, Populaire, Germinal de Belfort, Journal du Peuple du 7 juillet. — « Minorité de la Ligue des Droits de l'Homme. »

Populaire du 12 juillet : — « Minorité de la Ligue. »

Vérité du 11 août, *Victoire* du même jour. (*Rires*). — Oui, même la *Victoire* : — « Réunion de la Minorité. »

15 août, *Populaire* : « Les minoritaires de la Ligue des Droits de l'Homme. »

16 août, *Vérité* : — « Minorité de la Ligue des Droits de l'Homme. »

24 novembre, *Populaire*. — « Réunion des minoritaires de la Ligue. »

Et Mme Monette Thomas qui, en qualité de secrétaire de l'autre Ligue, traite de puissance à puissance avec le Comité Central, écrivait en nous adressant dans les premiers jours de septembre, la liste des candidats de la minorité.

« Pour les minoritaires :
Monette THOMAS. »

Pas de Comité !

Voici, Messieurs, ce que je lis dans la *Vérité* du 25 juillet :

La Ligue des Droits de l'Homme et Citoyen a désormais ses minoritaires. Ils se sont constitués récemment, ont rédigé un manifeste et ont élu un comité d'action et de propagande. Ils existent.

Signé : Emile CHAUVELON.

Et revenant sur la question le 13 août, il parle de leurs « séances constitutives du 30 juin et du 7 juillet » ; de leurs « deux premières réunions de propagande » et de la « Charte constitutionnelle des minoritaires de la Ligue ». Je vous demande, citoyens,

s'il peut y avoir des « séances constitutives » de quelque chose qui n'est pas constitué ? Si une chimère, invention du Comité Central, peut donner des « réunions de propagande ? » Si l'on peut concevoir une « Charte constitutionnelle » d'une organisation qui n'existe pas ?

Pas de secrétaire !

Messieurs, je vous ai lu, tout à l'heure, une lettre aux Présidents des sections. Je vous ai montré une lettre aux délégués du congrès. Qu'y avais-je lu en toutes lettres ? Dans l'une : « Si vous partagez ces vues générales, fortifiez-nous de votre adhésion en envoyant votre nom à notre *secrétaire*, Mme Monette Thomas. » Dans l'autre : « Pour tous renseignements et adhésions, adressez les lettres à la *secrétaire*, Monette Thomas. »

Pas d'adhésions !

Messieurs, je ne veux pas faire usage de conversations particulières et faire monter à la tribune un de nos amis, qui vous dirait qu'en pleine réunion d'une section régulière, un de nos collègues de la minorité a reçu des adhésions : vous avez entendu vous-mêmes, tout à l'heure, à deux reprises, le mot « adhésion ». Ne vous ai-je point lu des lettres et circulaires officielles de la minorité ?

Pas de cotisations !

: Et, en effet, citoyens, dans le *Journal du Peuple* de ces jours-ci je lisais que nos collègues de la minorité ne perçoivent pas de cotisations, mais font des collectes.

Citoyens, le père de M. Jourdain non plus n'était pas commerçant, mais il vendait de la toile pour de l'argent. (*Rires*). Ainsi nos Messieurs Jourdain de la minorité, quand ils s'adressent à nos collègues ligueurs leur disent : « Fortifiez-nous de votre adhésion et versez-nous, oh ! non point une cotisation (le vilain mot !) mais 2 francs par an. » Et comme Mme Monette Thomas, qui est délicieuse, a quelquefois des absences, il lui arrive d'oublier le mot de passe et d'écrire à nos Présidents de sections, dans l'innocence de son âme, le mot interdit. Citoyens, voici la lettre : « COTISATION : 2 francs par an. »

Il faut choisir.

Mes chers collègues, j'ai terminé. Je crois avoir démontré d'une façon décisive, qu'il existe à l'intérieur de la Ligue, en dehors des cadres prévus, au-dessus des sections et des fédérations, et au mépris des statuts, une organisation régulière, qui a un bureau, une secrétaire, qui donne des réunions, qui reçoit des adhésions, qui perçoit des cotisations, une « Contre-Ligue dans la Ligue ». Aucune association ne saurait l'admettre ; le Comité Central ne l'admettra point.

Quiconque s'inscrit à la Ligue s'engage par là même à en observer les statuts. Nos statuts ne sont point parfaits, c'est possible ; ils sont modifiables : qu'on les modifie. Mais tant qu'ils existent, ils nous tiennent. C'est le contrat qui lie tous les ligueurs. Violer le contrat, d'abord, ce n'est ni joli, ni loyal ; au surplus, c'est se mettre en dehors de l'association dont ce contrat est la charte. Mes chers collègues, le Comité Central s'est borné à constater cet état de fait dans sa résolution de vendredi dernier. Vous ne pouvez pas être dans votre Ligue et dans la nôtre. Il faut choisir. Je vous le dis avec le sourire, car il n'y a vraiment pas de quoi pleurer, ni s'indigner, mais je vous le dis avec fermeté : Ou vous dissoudrez votre groupement, ou vous partirez. Pas de milieu.

Par la confiance de la Ligue, le Comité Central est gardien des statuts. Il les fera respecter.

II

UN ORDRE DU JOUR

La réunion du Grand-Orient, dans laquelle M. Henri Guernut a prononcé le discours ci-dessus, avait été organisée par le Comité Central, pour y commenter devant les Ligueurs de la Seine les décisions qu'il avait prises, le 3 janvier, au sujet du groupement minoritaire et au sujet des incidents de la Bellevilloise.

A cette réunion prirent la parole, outre M. Henri Guernut, secrétaire général, M. Emile Kahn, dont

on trouvera plus loin le discours ; M. Oustry, membre du Comité Central ; M. Mauranges, membre de la section Monnaie-Odéon ; M. Barquisseau, président de la section du 5^e arrondissement ; M. Victor Basch, vice-président de la Ligue, M. Ferdinand Buisson, président, et M. Bidegarray, qui présidait la réunion.

Le Comité Central, qui voulait simplement informer ses collègues, n'avait point préparé d'ordre du jour ; mais M. Mauranges en ayant déposé un, le Comité l'a voté avec l'assemblée.

Disons que M. Mauranges est ce qu'on appelle un « minoritaire » ; il a combattu le Comité Central dans sa politique de guerre ; mais, comme la presque unanimité des minoritaires, il le combat dans les cadres réguliers de la Ligue ; il n'a jamais voulu entrer dans un groupement que les statuts aulent que le souci de la loyauté condamnent.

L'ordre du jour présenté par M. Mauranges a été voté à l'unanimité moins quatre voix.

Les ligueurs, réunis au Grand-Orient le 12 janvier 1919, sur la convocation du Comité Central,

Respectueux de la liberté d'opinion, dans toutes ses manifestations, reconnaissent le droit, pour chacun des membres de la Ligue, d'exposer et de défendre leurs thèses dans les organisations régulières de la Ligue ;

Proclament unanimement qu'aucun groupement organisé et autonome ne saurait exister à l'intérieur de la Ligue, en opposition à ses statuts et à son Comité Central.

Le Comité Central n'a jamais dit autre chose. Et c'est très exactement ce qu'il a dit.

L'assemblée a voté également les deux textes suivants :

Les ligueurs assemblés prennent acte de la déclaration du citoyen Barquisseau, par laquelle celui-ci proteste contre la pensée d'avoir voulu créer un groupement fonctionnant comme la Ligue et sous son nom.

Une grande partie de l'assemblée s'est abstenue,

ne voulant pas s'associer à un vote ambigu. C'était son droit.

Le Comité Central donne acte volontiers à M. Barquisseau de sa déclaration.

Mais il ne s'agit point dans ce débat ni de M. Barquisseau personnellement, ni de la pensée qu'il a pu avoir. Nous n'avons pas à sonder des intentions. Il s'agit de savoir si, en fait et en acte, un groupement existe en dehors des sections et s'il fonctionne.

Nous l'avons démontré de façon décisive (1).

M. Henri Guernut, appelant M. Barquisseau à la tribune, lui a demandé de déclarer :

1° *Que, dans l'hypothèse où il existe, un tel groupement est irrégulier.*

Après quelques hésitations et sur l'instance de l'assemblée, M. Barquisseau a répondu, sans vouloir engager ces collègues, qu'à son avis personnel, en effet, ce groupement est condamné par les statuts ;

2° *Deuxième question : Ce groupement a-t-il existé et existe-t-il ?*

M. Barquisseau n'a pas répondu nettement.

3° Alors M. Guernut a ajouté : « *Soit, ne parlons ni du passé, ni du présent. Puisque ce groupement est interdit, voulez-vous déclarer que demain il n'existera plus. Et qu'en tout cas, vous, Barquisseau, vous n'en ferez plus partie ?* »

M. Barquisseau n'a pas répondu.

(1) Voici le second texte :

II. — ...prennent acte également de sa déclaration qu'il n'a point hué l'ordre du jour glorifiant les morts :

Le Comité publie d'autant et volontiers cette déclaration de M. Barquisseau, que M. Guernut, secrétaire général, l'avait faite spontanément devant l'assemblée. Jamais aucun membre du Comité Central n'a porté contre M. Barquisseau cette accusation. Ce que nous lui avons reproché, c'est, lorsque le Comité Central s'est retiré, d'avoir pris sa place au bureau, et sans un mot de regret ou de blâme pour ce qui venait de se passer, d'avoir continué la réunion « paraissant se solidariser ainsi avec les perturbateurs ». L'incident a du reste été clos. (V. plus loin p. 61).

Les incidents de la Bellevilloise

DOCUMENTS

La presse a beaucoup parlé de ces incidents ; et, — avons-nous besoin de l'ajouter ? — elle en a parlé le plus souvent de façon inexacte et tendancieuse.

Nous publions ici un certain nombre de documents qui éclaireront nos collègues.

Les communications ou résolutions du Comité Central sont imprimées en caractères gras ; les autres documents sont donnés à titre d'information.

I

UN RECIT

PAR M. EMILE KAHN

A la réunion des ligueurs de la Seine qui s'est tenue au Grand-Orient le 12 janvier, notre collègue, M. Emile Kahn, a prononcé le discours suivant :

Les incidents de la Bellevilloise ont fait l'objet dans la presse de récits fantaisistes et de commentaires passionnés. Récits et commentaires ont ému l'opinion publique, troublé de nombreux ligueurs. Je vais essayer de mettre les choses au point, et à la légende de substituer l'histoire.

Le meeting.

Pourquoi le meeting ?

— Nos Congrès durent ordinairement trois jours. Notre Congrès de 1918, pour des raisons d'ordre purement matériel, avait été limité à deux jours et demi. L'après-midi du troisième jour, le dimanche 29 décembre, se trouvait inoccupé. Le Comité Central décida de l'employer à un grand meeting populaire pour le rétablissement des libertés publiques.

Pas de question actuellement plus importante. Le rétablissement des libertés publiques, c'est la condition de toute réforme démocratique, la garantie de la paix juste et démocratique. En organisant ce meeting, le Comité Central se proposait de démontrer à la fois à l'opinion et aux pouvoirs publics : d'abord, l'accord unanime des républicains sur la question des libertés publiques, et, en second lieu, la possibilité de les rétablir immédiatement. De même qu'on prouve la possibilité de la marche en marchant, la Ligue, en tenant à Paris, dans un quartier populaire, une réunion ardente sans doute, mais ordonnée et paisible, établirait la possibilité de tenir désormais des réunions publiques dans tout Paris et dans toute la France.

Nous ne pouvons le dissimuler : dans ce double dessein, nous avons échoué. Les incidents de la Bellevilloise, en compromettant la thèse même du rétablissement immédiat des libertés publiques, ont porté un tort grave, non seulement à la Ligue, mais à la cause républicaine.

A qui la faute ? J'établirai tout à l'heure les responsabilités. Je vous dois auparavant le récit objectif des événements.

Les incidents.

Devaient prendre la parole au meeting des orateurs désignés par le Comité Central, tous membres ou anciens membres du Comité : avec notre Président, MM. Baylet, Bidegarray, d'Estournelles de Constant, Mme Séverine, et trois députés : MM. Cachin, Marius Moutet et Sembat. Mais notre ami Bidegarray était appelé ailleurs par la Fédération des cheminots ; les députés, retenus à la Chambre par la discussion des douzièmes. Par contre, Basch, absent de Paris pendant le Congrès et rentré le jour même, s'offrait à remplacer les orateurs défaillants.

Le début de la réunion avait été parfaitement calme. Les paroles d'introduction de M. Ferdinand Buisson, le discours de M. d'Estournelles de Constant, comme à l'ordinaire charmant et profond, avaient eu un succès très vif, quand le tumulte se déchaîna aux premières paroles de Baylet.

Baylet est le président de notre Fédération giron-

dine. Je n'ai pas à dire le bon, fidèle et utile ligueur qu'il a été et qu'il est resté. Les habitués de nos Congrès, qui entendent encore chanter à leurs oreilles les accents de sa voix sonore, se le représentent justement comme un entraîneur de foules. Mais Baylet a des convictions arrêtées qu'il ne dissimule pas ; il a le sens de la tradition républicaine ; la démocratie, qu'il a servie, comme tant de fonctionnaires, je dirai surtout comme tant de fonctionnaires de province, avec un grand désintéressement et beaucoup de courage, il ne la sépare pas de la Patrie ; il a partagé et soutenu l'opinion du Comité Central — et de l'immense majorité des ligueurs — sur la guerre et la paix. Et il a été très mal accueilli au meeting de la Bellevilloise.

A ses premiers mots : « Défense de la République », on a répliqué : « La République, on s'en f... » ; sa voix a été couverte par les clameurs ; et, pendant un quart d'heure, ç'a été un beau tapage : cris, vociférations, poings tendus... jusqu'à ce qu'un orateur improvisé eût escaladé la tribune et fait un discours, sans doute admirable puisqu'il a réussi à apaiser les manifestants, mais dont je ne puis rien vous dire, pour la bonne raison que je n'en ai pas entendu la moitié et que, pour le peu que j'ai pu entendre, je n'y ai rien compris.

Au milieu du plus profond, du plus respectueux silence, Mme Séverine a fait un discours d'un art exquis. Et Basch parla.

Je ne crois pas que Basch, — il est ici, je m'en félicite, je vous en félicite, et il vous dira lui-même bien mieux que moi ce qu'il voulait faire et ce qu'il a fait — je ne crois pas qu'il soit venu au meeting pour nous faire des compliments. Il se croyait alors en devoir de nous quitter et de dire publiquement pourquoi il nous quittait : notre attitude dans les questions de politique intérieure, notre trop longue patience, notre modération en face de l'arbitraire et de l'injustice, et plus particulièrement dans les affaires Malvy et Caillaux. (Je n'apprécie pas, je ne juge pas, je ne prends pas parti : je raconte.) Mais — et maintenant j'aimerais beaucoup mieux que Basch ne soit pas là — vous connaissez cette conscience droite, ce caractère, cette probité intellectuelle, qui lui font détester l'équivoque, même au prix de l'impopularité. Ayant à nous

critiquer, il a, par scrupule de justice, commencé par nous couvrir de fleurs. Il a tracé de Ferdinand Buisson un portrait pathétique et charmant. Il a revendiqué sa part, sa grande part de responsabilité dans la politique extérieure de la Ligue ; et, crânement, devant un public hostile, houleux, violent, il a donné la plus jolie démonstration, philosophique et historique, des responsabilités austro-allemandes dans la guerre. Non sans interruptions, cela va de soi. Non sans échanger avec ses contradicteurs des répliques véhémentes. Mais à force de ténacité, il a dit ce qu'il voulait dire, comme il voulait le dire. Et comme il n'est pas homme à chercher les succès faciles, il a passé rapidement sur les reproches qu'il nous devait, et il concluait en donnant lecture d'un ordre du jour, quand, arrivé à ce passage : « L'assemblée... adresse un salut de reconnaissance passionnée aux héros morts pour la France et la Liberté... », il a été interrompu par une telle clameur, par des huées si scandaleuses, qu'il a quitté la tribune et que, dans le tumulte, le Comité Central s'est retiré.

Voilà les faits. A qui incombent les responsabilités ?

Les responsabilités.

On a accusé le Comité Central d'imprévoyance et de maladresse. On lui a reproché d'avoir négligé les précautions d'usage : vérification des entrées, organisation d'un service d'ordre. Nous plaignons coupable.

Il est parfaitement exact que les éléments violents étaient en minorité à la Bellevilloise et que les ligueurs eux-mêmes ne formaient que la minorité de cette minorité. Il est parfaitement exact qu'il eût suffi d'un commencement d'organisation pour maintenir l'ordre, et que ce peu d'organisation a manqué.

La raison, c'est que notre Secrétaire général s'en était remis à la section locale, oubliant que cette section, la section du 20^e, est une de nos rares sections minoritaires, ou plutôt convaincu que cette section, en raison même de sa tendance, tiendrait à honneur d'assurer aux orateurs du Comité Central une pleine liberté de parole. Si Guernut a été trop candide, c'est pour avoir fait entière confiance à la loyauté d'un

section : « noble candeur », dont, pour ma part, je le félicite !

Il y a d'autres responsabilités dans la Ligue, et moins candides : celles des minoritaires. Entendons-nous bien : jè ne dis pas des ligueurs d'opinion minoritaire, mais seulement des membres du groupement dit minoritaire, des chefs de ce mouvement dont Guernut parlait tout à l'heure, — bien qu'à la vérité il ne compte guère que des chefs...

Je précise et je nomme. Je tiens à le déclarer très haut : M. Edouard Schneider, qui passe pour l'âme et le cerveau du groupement minoritaire, doit être mis complètement hors de cause, n'ayant pas paru à la Bellevilloise. Mais je suis forcé d'incriminer au contraire Mme Monette Thomas, MM. Barquisseau, Oscar Bloch et Chauvelon.

Je déplore l'absence involontaire de Mme Monette Thomas. Obligé de parler d'elle, j'en parlerai, soyez-en sûrs, en toute déférence. Mme Monette Thomas était dans la salle, au milieu des manifestants, manifestant avec eux, — et quelquefois avant eux. — Impossible de me démentir, les témoignages abondent. C'est que Mme Monette Thomas a deux grandes vertus qui l'empêchent de passer nulle part inaperçue. D'abord... vous connaissez l'anecdote du Président Wilson et de Mme Wilson. Dans une réunion publique, un spectateur bouscule le Président : « Reculez-vous un peu, Président, pour qu'on puisse la voir, votre femme. — Vous avez raison, réplique le Président, elle est beaucoup plus agréable à regarder que moi. » Eh bien, Mme Monette Thomas est beaucoup plus agréable à regarder que ses amis du groupement minoritaire. Et puis, tous ceux qui ont suivi notre dernier Congrès m'accorderont que Mme Monette Thomas met à manifester ses sentiments une spontanéité, une ardeur généreuse, qui lui font le plus grand honneur. C'est pourquoi il a été impossible de ne pas la voir et de ne pas l'entendre...

Quant aux minoritaires du sexe laid, je veux dire MM. Barquisseau, Oscar Bloch et Chauvelon, ils n'étaient pas dans la salle, mais sur l'estrade : et c'est le premier reproche que je leur ferai. Ils n'y avaient pas leur place : ils n'y étaient pas invités ; d'eux-mêmes, ils s'y sont installés, comme pour prendre, d'avance,

possession de la tribune. Remarquons en passant que c'est précisément leur apparition sur l'estrade, alors que la séance était déjà commencée, qui a marqué le début et comme donné le signal des manifestations et des violences.

Ni M. Chauvelon, ni M. Barquisseau, d'ailleurs, n'ont fait mystère de leurs intentions. Ce sont des hommes énergiques et rudes, qui n'y vont pas par quatre chemins. M. Chauvelon est membre de la section du 20^e. Je n'offenserai pas sa modestie, que nous apprécions tous, en ajoutant qu'il est l'homme le plus influent de la section, à laquelle j'ai moi-même l'honneur d'appartenir, et dont il a été au Congrès le principal délégué. Je n'offenserai pas la vérité, en assurant que M. Chauvelon dispose — et je l'en félicite — d'une voix retentissante. Rien d'étonnant à ce qu'on l'ait entendu, par deux fois, donner ses instructions à l'un des membres de la section : « Dites à vos amis dans la salle qu'ils me réclament ; qu'ils exigent qu'on me donne la parole : je veux parler après Buisson ; je veux répliquer à Buisson (je crois bien qu'il a dit, toujours modestement : je veux écraser Buisson) ; je ne veux pas que les choses se passent comme au Congrès. » Ce qui signifie, n'est-ce pas, l'accord avec les perturbateurs, les instructions données aux perturbateurs, et la revanche, cherchée aux dépens du Comité Central, son hôte, et au détriment public de la Ligue, des déceptions que la modestie de M. Chauvelon rapportait du Congrès.

M. Barquisseau, avec la loyauté (je lui demande bien pardon, j'allais le comparer à un général), avec la loyauté d'un ligueur qui sait mal farder la vérité, avait averti Guernut, dès son arrivée, qu'il entendait parler, parler comme nous, et, à notre ordre du jour, opposer l'ordre du jour du groupement minoritaire. Si ce n'est pas là manifester ouvertement contre la Ligue, les mots n'ont plus de sens. J'ajoute qu'à cette objection de Guernut : « Nous ne sommes plus au Congrès, nous devons au public un spectacle d'union, et, d'ailleurs, toutes les tendances sont représentées, puisque Mme Séverine parlera », M. Barquisseau répliqua : « Séverine n'est pas avec nous, Séverine ne nous représente pas », et qu'il obtint du Président l'assurance qu'il parlerait, mais à la suite des orateurs ins-

crits. C'est encore M. Barquisseau qui, dans le tumulte qui accueillait certaines déclarations de Basch, s'avança vers Basch pour lui offrir solennellement sa protection, garantissant que son intervention, à lui Barquisseau, serait assez puissante sur les manifestants (avec lesquels il n'était pas d'accord, n'est-ce pas ?) pour ramener le silence. A quoi Basch, comme vous pensez bien, répliqua vertement qu'il était de taille à ramener tout seul le silence, et qu'il se passerait de la protection solennelle de l'honorable M. Barquisseau. C'est M. Barquisseau, enfin, qui, le Comité Central parti devant le scandale de morts hués et conspués, prenait, assisté de M. Chauvelon, la présidence de la réunion. Tout cela est indéniable...

M. Barquisseau. — Nous sommes d'accord.

M. E. Kahn. — Si nous sommes d'accord, et je m'en félicite, je me dispenserai donc d'invoquer un témoignage irrécusable, un témoignage dont M. Barquisseau louera avec moi la sincérité, la sagacité, la clairvoyance, car il émane de M. Barquisseau lui-même : c'est sa lettre à notre Président.

M. Barquisseau. — J'en donnerai lecture.

M. E. Kahn. — Je la lirai donc tout de suite, car elle appelle un commentaire.

« Monsieur le Président,

« Je tiens à préciser à la suite de la note que le Secrétaire général a cru devoir faire paraître dans les journaux de ce matin :

« 1^o Qu'en ce qui me concerne et en ce qui concerne mes amis ligueurs présents à la réunion d'hier à la Bellevilloise, nous ne nous considérons comme nullement visés par cette note tendancieuse : personne en France ne peut refuser à nos morts (j'en ai un dans ma famille) l'hommage douloureux de notre affection. Ce que nous ne pouvons admettre (*Nous, vous en étiez donc, M. Barquisseau ?*), c'est que des politiciens se servent de leurs cadavres pour éluder nos reproches (*Nos reproches !*) et échapper à leur responsabilité.

« 2^o Que la foule d'hier qui comprenait des ligueurs, des socialistes et de nombreux citoyens entrés sans contrôle à cette réunion, s'est insurgée contre ce qui semblait être un parti-pris d'éterniser la réunion en

sortant d'un ordre du jour pourtant très précis sans que les orateurs inscrits à la suite puissent s'exprimer. (*Les orateurs inscrits à la suite, c'est M. Barquissseau !*). La foule d'aujourd'hui est nerveuse : vous savez pourquoi : elle a été tellement privée de liberté. Ce qu'elle attendait de la Ligue (*car vous êtes son interprète, M. Barquissseau ?*) dans ce 20^e arrondissement où vous étiez au cœur du peuple, c'était une revendication énergique de la reprise totale de ses anciens droits.

« Et c'est si bien ainsi que lorsque pour sauver le prestige de la Ligue (*oh !*) un bureau provisoire que j'ai eu l'honneur de présider (*nous ne vous le faisons pas dire*), a assuré l'ordre et la liberté de parole pour tous, la réunion s'est poursuivie durant deux heures dans le plus grand calme et que des ordres du jour résumant la pensée commune ont été votés à l'unanimité... » Oui, à l'unanimité, y compris ceux qui bafouaient la république, et ceux qui huaient les morts !

Jé n'ai rien dit de M. Oscar Bloch. C'est qu'il n'est pas facile de savoir ce qu'il pense et ce qu'il fait. Il n'est pas facile de savoir ce que pense M. Oscar Bloch parce qu'il parle peu, parce qu'il n'écrit pas (ou, s'il écrit, ce que j'ignore, il ne signe pas, ce qui revient au même) et parce que son sourire nous pose une perpétuelle énigme. Le sourire de M. Oscar Bloch, qui de nous ne l'a admiré et envié ? J'aimerais à le lui dire en confidence, certain de le toucher dans son affection quasi-fraternelle pour l'histoire, le personnage qu'il me rappelle, c'est Mazarin... Non certes pour sa ténacité à poursuivre jusqu'à la victoire la guerre contre l'Allemagne. Non peut-être pour la profondeur de ses desseins et l'habileté de sa politique. Mais pour son universel désir de plaire, et son incomparable sourire. Comme il sourit au Comité Central, dans le moment même où il lui pose de ces questions si studieusement préparées et qu'il estime si redoutables, ainsi il souriait à la Bellevilloise, il souriait plus largement à chaque redoublement du tumulte, jusqu'à s'épanouir au départ du Comité Central. Était-ce approbation et acquiescement ? Ce sourire reste une énigme... Il n'est pas moins difficile de savoir ce que fait M. Oscar Bloch, car, avec un véritable tempérament de chef, il laisse plutôt agir les

autres. C'est ainsi qu'après notre départ de la Bellevilloise, il est resté au bureau, ou mieux, derrière le bureau, où siégeaient MM. Barquisseau et Chauvelon, comme pour se solidariser avec eux, sans se solidariser tout à fait...

Les décisions du Comité Central.

Les minoritaires que je viens de mettre en cause se sont expliqués dans un long article du *Journal du Peuple*. Voyons leurs arguments.

Premièrement, disent-ils, « le Comité Central a perdu le contact avec le peuple, il ne parle plus sa langue ». Le peuple, ça ? Le peuple huant les morts et conspuant la République ? Voilà une injure à laquelle nous ne nous associons pas.

Secondement, les perturbateurs n'ont pas hué les morts, mais l'expression « morts pour la Liberté », attendu que ces morts « ont été sacrifiés, non pour la Liberté, mais pour la cause du Capitalisme international ». Voilà bien le point sensible. Nous avons soutenu, et l'immense majorité des ligueurs avec nous, que cette guerre était une guerre de défense et de libération. Vous n'y avez voulu voir qu'une guerre où toutes les puissances avaient d'égales responsabilités. Vous avez refusé de vous associer au sentiment national, et de vous intéresser à la France plus qu'à ses adversaires. Parce que vous n'avez pas cessé de vous tromper, et sur les origines de la guerre, et sur la conduite de la guerre, et sur l'issue de la guerre, et sur le sens de la guerre, ce que vous nous reprochez aujourd'hui, c'est d'avoir eu raison.

Quant aux manifestations contre la République, ces messieurs n'en disent rien. C'est qu'il leur serait trop difficile de répondre, et qu'ici l'équivoque est impossible. Il faut choisir, en effet : on ne peut être ligueur et bafouer la République. Il y a des gens très honorables qui ne sont pas républicains, mais ils n'entrent pas dans la Ligue. Ou si, cessant d'être républicain, on s'y trouve fourvoyé, alors on ne cherche pas à la désorganiser : on en sort, de soi-même.

Car il s'agit bien d'une tentative de désorganisation. Le premier devoir d'un ligueur, c'est de travailler à la prospérité de la Ligue, non à sa ruine ; c'est de dé-

fendre la Ligue, non de s'unir contre elle à ses adversaires. Qu'il y ait une opposition dans la Ligue, cela est bon, légitime, nécessaire. Mais nos dissensions, s'il en est, doivent se régler à l'intérieur de la Ligue, dans nos sections, dans nos fédérations, dans nos Congrès. Au Congrès dernier, les minoritaires ont eu, comme c'est leur droit, toute liberté de se faire entendre — sans qu'ils aient toujours montré la même tolérance envers leurs contradicteurs. Du moins, là, nous étions entre nous.

A la Bellevilloise, nous étions devant le public, et la Ligue, en public, doit demeurer unie. Ce qui a fait la gravité des incidents de la Bellevilloise, c'est qu'on n'a pas seulement étalé publiquement nos différends, qu'on n'a pas seulement fait appel à des éléments étrangers pour une sorte de revanche publique du Congrès : c'est qu'on s'est livré, contre une manifestation publique de la Ligue, à un véritable sabotage.

Est-ce agir en ligueur ? Le Comité Central ne l'admet pas. Représentant de la Ligue tout entière, gardien des intérêts moraux et matériels de la Ligue, qui se confondent avec ceux de la démocratie, le Comité Central ne les laissera pas saboter par quelques individus sans mandat.

En conséquence, il a pris la résolution suivante :
 « Lors de la manifestation à la Bellevilloise, un petit nombre d'assistants s'est obstiné à troubler la réunion, en particulier au moment où on lisait un hommage de reconnaissance aux soldats « morts pour la France et la Liberté ».

« Quelques membres de la Ligue, loin de suivre le Comité Central lorsqu'il est parti comme il le devait pour protester contre cette attitude, ont pris sa place au Bureau, paraissant ainsi se solidariser avec les perturbateurs.

« Si tel est leur sentiment, ils n'ont plus rien de commun avec la Ligue. »

II

DISCOURS DE M. VICTOR BASCH

Nous avons demandé à M. Victor Basch de vouloir bien reconstituer pour le Bulletin le discours qu'il a

prononcé au meeting de la Bellevilloise. Comme ce discours était entièrement improvisé, M. Basch l'a réécrit pour nous. Il a omis à dessein toutes les marques d'approbation, nombreuses, elles aussi, et ardentes, qui, à maintes reprises, ont accueilli ses paroles, et n'a tenté de rendre la physionomie de la séance qu'au moment où il a quitté la tribune.

Citoyennes et citoyens,

Mme Séverine, mon amie de toujours, comme elle a bien voulu s'appeler elle-même, dans l'étrénelant et émouvant discours qu'elle vient de prononcer, vous a tracé un portrait humoristique des membres du Comité Central. Ce sont tous, a-t-elle dit, de braves gens ; des sortes de « pères nobles », des universitaires pour la plupart, chargés d'ans, de diplômes, de dignités, tel l'âne de la fable chargé de reliques. Elle vous a demandé pour eux de l'indulgence et de l'amitié ; et elle a demandé aux membres du Comité Central de prendre au milieu de vous un bain de jouvence et de redevenir ce qu'ils étaient il y a vingt ans : jeunes, ardents, intrépides, prêts à faire face à tous les périls et au besoin même à les provoquer.

Ma chère Amie, ce n'est pas à moi qu'a pu s'adresser votre invite. Je me sens aujourd'hui le même qu'il y a vingt ans, lorsque vous êtes entrée pour la première fois dans ce « gros chêne » où se sont déroulés quelques-uns des épisodes du grand drame judiciaire de Rennes et dont vous avez fait un si poétique tableau dans l'un de vos volumes. Pendant que vous parliez, j'ai écrit, moi, chez lequel tout sentiment et toute pensée se traduit naturellement en rythmes et en rimes, les vers que voici :

« Si mes cheveux sont blancs, mon âme est jouver-
[celle,
« Mon cerveau bout sous les rides de mon vieux front,
« Mes yeux restent ouverts aux lumières nouvelles,
« Je me sens citoyen des siècles qui viendront. »

Mais comme je ne sais rien refuser à des femmes, je vais me rendre au désir de mon Amie. Je jette loin de moi vingt ans de ma vie : mes grades, ma toge, mon épitoge garnie de trois hermines, mon rabat et

ma toque ; je jette loin mes dignités de membre du Comité Central et de vice-président de ce Comité, et je ne veux vous apparaître que comme un bleu de la Ligue, comme un jeune plébéien interpellant les consuls.

Citoyennes et citoyens, c'est la première fois depuis que les armes françaises ont triomphé dans cette guerre sanglante, que la Ligue se réunit. Ce meeting est le meeting de la Victoire. Je voudrais profiter de ce jour pour faire notre examen de conscience, pour nous demander quelle a été l'attitude de la Ligue depuis qu'a éclaté la guerre ; quelle a été sa politique extérieure et quelle est sa politique intérieure. Je vous demande, camarades, de m'écouter avec bienveillance. Je sais qu'étant donnée la composition de cette salle, telle que j'ai pu l'observer pendant le discours de M. d'Estournelles de Constant, que mes paroles vont soulever chez un certain nombre d'entre vous des protestations. Je vous demande d'être assez maîtres de vous-mêmes pour entendre exprimer des opinions qui ne sont pas les vôtres. Laissez-moi développer ma pensée sans m'interrompre. Après, vous aurez le loisir de me huer consciencieusement.

Et tout d'abord quelle a été la politique extérieure de la Ligue ? De cette politique, je suis en partie responsable.

Au moment où a éclaté la guerre, la Ligue des Droits de l'Homme, atteinte comme toutes les associations françaises, et plus que les autres associations, dans le fervent espoir qu'avaient tous les groupements français que désormais toute guerre européenne serait impossible et que dans les dissensions entre les nations triompherait la raison sous la forme d'un arbitrage, la Ligue des Droits de l'Homme, atterrée et douloureusement, résolu de s'abstenir de toute action. Puis, au bout de quelques mois, le Comité Central décida de rechercher les responsabilités dans le déchaînement du conflit mondial. Et c'est moi qu'il chargea de cette étude. Je l'ai entreprise avec une volonté et une impartialité absolues. J'ai voulu étudier les instruments diplomatiques — français, allemands, belges, russes, italiens, etc. — avec la même

objectivité que j'aurais mise à étudier des documents relatifs à l'histoire de l'Assyrie ou de Babylone. Le résultat de mon enquête menée pendant des mois de travail assidu fut le suivant.

Ah ! citoyennes et citoyens, je vous ai dit tout à l'heure que j'allais oublier mes grades et mes diplômes et vous parlez comme un bleu de la Ligue. Mais je me suis vanté. Le pli professionnel est plus fort que toutes nos bonnes résolutions. Professeur je suis et professeur je reste. Et vous allez me permettre de faire un petit cours de philosophie.

La recherche d'une responsabilité est une recherche causale. Or la loi de causalité est moins simple qu'il n'apparaît tout d'abord. Il faut se rendre compte avant tout que tout fait, quelque humble qu'il puisse être, n'a pas qu'une seule cause ; mais que ce que nous appelons cause est un ensemble multiple et complexe de faits, parmi lesquels notre raison choisit un seul pour le baptiser du nom de cause alors que c'est le faisceau total des antécédents d'un phénomène qui mérite le nom de cause.

Il faut par conséquent distinguer entre la causalité réelle, c'est-à-dire l'ensemble des phénomènes lointains et proches qui donnent naissance à un phénomène donné, et un fait, la plupart du temps arbitrairement choisi, que nous appelons cause, et qui n'est que la cause apparente et prochaine du phénomène.

Ainsi, imaginez que dans un mouvement de colère j'enfonçe le chapeau du camarade qui est là, debout devant l'estrade. Quelle est la cause de l'enfoncement du chapeau ? — C'est, répondez-vous, le mouvement de mon bras. — Oui, c'est la cause apparente et prochaine. Mais, en réalité, il y a une série innombrable de phénomènes qui ont été la cause réelle de mon mouvement d'impatience.

Je suis rentré ce matin de Caen pour assister à ce meeting ; j'ai dû voyager toute la nuit, ce qui m'a fatigué et énérvé ; je n'ai pas trouvé de taxi pour aller jusqu'à Belleville ; et j'ai été obligé de m'encaquer dans un wagon de métro bondé et surchauffé, etc., Et puis, ce n'est pas tout. Si je remonte plus loin et plus profondément, je trouve que mon mouvement d'impatience a été causé par ma nervosité qui est le résultat de toute mon existence ; bien plus, qui

est due à ceux qui m'ont donné naissance. Si bien que de proche en proche nous arrivons jusqu'au déluge.

Ainsi donc, en recherchant la cause d'un phénomène aussi simple et aussi humble, le fait d'avoir enfoncé le chapeau d'un camarade, nous arrivons à des centaines et des centaines de causes.

Si, maintenant, il s'agit, non plus d'un fait simple, mais d'un fait aussi infiniment multiforme et complexe qu'une guerre mondiale, vous imaginez combien la recherche causale devient difficile et délicate. Si vraiment nous voulions établir toute la chaîne causale qui a amené jusqu'au déchaînement du conflit, nous serions obligés de reconstituer la politique extérieure de toutes les nations européennes. Après quoi, en simplifiant et en synthétisant, nous arriverions à montrer que la guerre était causée par les guerres balkaniques dont le résultat certain était la destruction de l'influence germanique en Orient ; par l'appétit d'hégémonie de l'Empire allemand ; par la politique coloniale de la France et de l'Italie ; enfin par la concurrence économique entre l'Angleterre et l'Allemagne. Si donc nous étendons la recherche des responsabilités du déchaînement de la guerre aux causes lointaines de celle-ci, nous trouvons, ainsi que l'a proclamé avec solennité « The Joint Commission on Social Service of the Protestant Episcopal Church » que : « en ce qui concerne les responsabilités de la grande catastrophe mondiale, aucune nation n'est entièrement sans reproche ; et toutes devraient faire pénitence » ; la cause vraie, profonde et lointaine de la guerre mondiale a été l'égoïsme et la cupidité de tous les Etats ; a été l'anarchie dans l'organisation de l'Europe ; a été en dernière analyse le capitalisme qui a remis les destinées du monde entre les mains de grands mercantis, lesquels, pour satisfaire leur basse passion de lucre, n'ont pas hésité à faire s'entregorger des millions d'innocents.

Voilà pour les causes lointaines de la guerre. Mais, à côté de ces causes lointaines, il y a les causes prochaines — le mouvement de mon bras qui a défoncé le chapeau de mon camarade. — Sans doute, l'Europe, comme n'ont cessé de le répéter nos maîtres et amis, Jaurès et de Pressensé, était comme le baril

poudre qui, à la première occasion, éclaterait. Mais encore fallait-il quelqu'un qui approchât l'allumette et ce quelqu'un, incontestablement, a été l'Autriche d'abord, et l'Allemagne ensuite. (*Ici, cris violents de protestation : le voyage à Saint-Petersbourg de M. Poincaré, président de la République, avec M. Viani, président du Conseil, etc.*)

— Vous avez beau crier, il est certain, d'une certitude qui, chez moi, repose sur une étude complète et consciencieuse des documents, que les responsabilités prochaines dans le déchaînement de la guerre appartiennent uniquement à l'Autriche et à l'Allemagne, et que la France est innocente, innocente entièrement dans ce déchaînement. (*Redoublement de protestations.*)

— Vos vociférations n'y changeront rien. Et d'ailleurs il y a quelques hommes dont l'avis compte et qui sont du même sentiment : c'est le prince Lichnovsky, c'est le docteur Muehlon, ce sont enfin et surtout ces admirables Liebknecht, Kautsky et Kurt Eisner qui publient les documents de la Chancellerie allemande et de la Chancellerie bavaroise relatifs au déchaînement de la guerre et qui, d'ores et déjà, ont statué énergiquement sur les responsabilités des Empires du Centre.

De plus, pour moi, l'étude attentive des pièces du procès Soukhomlinof, pièces sur lesquelles s'est appuyée la propagande allemande pour clamer l'innocence de la Wilhelmstrasse, et dont nos minoritaires ont pris texte pour inculper le Gouvernement français qui ne serait entré en guerre que pour rester fidèle à cette Russie qui, par l'ordre de mobilisation générale lancé avant celui de l'Autriche, en dépit du télégramme de Guillaume II proclamant que la mobilisation russe c'était la guerre — l'étude attentive des pièces de ce procès fameux m'a convaincu que la responsabilité de l'Allemagne était bien plus grande encore que je ne l'avais pensé moi-même. (*Rumeurs prolongées et protestations.*)

Je conclus en affirmant, une fois de plus, que la politique extérieure du Comité Central est à l'abri de toute critique. Et je me déclare prêt aujourd'hui, comme je m'y suis déclaré prêt, depuis que j'ai pu publier mon travail sur « *La guerre de 1914 et le Droit* »,

à discuter contradictoirement avec n'importe quel li-
gueur ce problème des responsabilités auquel on ne
saurait accorder trop d'importance.

Si je puis défendre en toute sécurité la politique
extérieure du Comité Central, il n'en est pas de même
de la politique intérieure. Je ne voudrais pas répéter
ici ce que j'ai écrit dans la lettre de démission que j'ai
adressée au Comité Central et que publiera le Bul-
letin. Je vais donc être très bref.

La politique intérieure du Comité Central, depuis
1914, a été dominée par une seule pensée : ne pas
agir un seul acte, ne pas prononcer une seule parole
qui puisse être nuisible à la défense nationale. Là
dessus nous avons tous été d'accord. Et c'est pour
cela que nous avons décidé d'entrer provisoirement
en sommeil. Et pour cela aussi que nous avons adhéré
de la façon la plus sincère au pacte d'union sacrée.
(*Violentes protestations.*)

Vous avez beau protester. Cette adhésion a été né-
cessaire et pour ma part je ne saurais la regretter.

Mais ce qui est vrai, c'est que, si cette union sacrée
a été nécessaire au commencement de la guerre, il
était impossible qu'elle se prolongeât. On peut de-
mander à des hommes d'opinions contraires de s'unir
en face d'un formidable danger couru par cette pa-
trie à laquelle tous, en dépit de nos divergences, nous
sommes passionnément attachés. Mais on ne peut pas
leur demander de maintenir cette union pendant des
années.

Ce qui est vrai encore, c'est que ce pacte, nous,
hommes de gauche, nous avons été les seuls à l'obser-
ver, et que, dès le commencement de la guerre, nos
adversaires ont profité de notre abstention pour at-
taquer, sans aucune mesure, la République et les
meilleurs de ses défenseurs. Je reproche, avant tout,
au Comité Central, d'avoir prolongé le pacte alors
qu'il était impudemment violé par nos ennemis.

Mais ce que j'appelle la déviation de la Ligue, de
par une politique de faiblesse et de pusillanimité de
la part du Comité Central, a des racines beaucoup plus
profondes et plus lointaines que la guerre.

La Ligue des Droits de l'Homme est née de l'affaire
Dreyfus, laquelle a été, à la fois, une affaire judiciaire
et une affaire politique. Dès l'abord se sont heurtés

au sein du Comité Central, deux conceptions de la mission qui lui était dévolue. D'après les uns, la Ligue ne devait être qu'un instrument juridique. D'après les autres, elle devait être cela, mais, en même temps, elle devait être un instrument politique. Elle devait unir dans son sein toutes les fractions républicaines, depuis le centre jusqu'à l'extrême-gauche, et rassembler en un faisceau toutes les forces de la démocratie pour lutter contre la réaction.

Après l'affaire Dreyfus, cette double conception de la Ligue s'est manifestée d'une façon patente à tous les yeux. Les uns disaient que si la Ligue voulait se borner à lutter contre l'injustice et l'arbitraire, à n'être qu'une sorte d'assurance mutuelle contre l'iniquité, elle embrasserait la presque totalité des citoyens et deviendrait la plus puissante de toutes les associations françaises. Les autres affirmaient que, si la Ligue bornait son rôle à cela, elle faillirait au rôle magnifique qu'elle avait joué pendant l'affaire Dreyfus et qui lui avait valu l'admiration du monde.

Les deux conceptions s'affrontèrent au sein de la Ligue et du Comité Central. Ce fut la seconde qui triompha avec la présidence de Francis de Pressensé. D'une part, sous Francis de Pressensé, la Ligue demeura le merveilleux instrument juridique qu'elle avait été, grâce au génie organisateur de Mathias Morhardt, dont je veux que le nom ne soit jamais oublié dans aucune manifestation de la Ligue ; grâce au rare talent administratif et à la diligence inlassable de ce Henri Guernut que je ne cesse de combattre, mais auquel il me plaît de rendre justice publiquement. La Ligue, sous Francis de Pressensé et sous Ferdinand Buisson, a accompli tout son devoir juridique et a prêté aide et assistance à des milliers et des milliers de citoyens, victimes de l'injustice et de l'arbitraire. Mais, sous Francis de Pressensé, la Ligue fut autre chose encore, à savoir : l'avant-garde et le guide de la démocratie. Sous Francis de Pressensé, nous avons fait de la politique. — N'est-ce pas, Hérold ? n'est-ce pas, Glay ? n'est-ce pas, Sicard de Plauzolle ? n'est-ce pas, Gamard ? n'est-ce pas, Oustry ? — non pas sans doute de la politique électorale, de la politique de clocher, de la politique d'intérêt ; mais de la politique d'idées, de la grande politique.

Nous avons combattu le ministère Clemenceau et le ministère Briand dans leur grande lutte contre le prolétariat organisé, dans les journées néfastes de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges, et dans les grèves fameuses des postiers et des cheminots, nous avons hardiment arboré le drapeau de la démocratie. Cela nous a coûté près de trente mille démissions, mais nous ne les avons pas regrettées. L'armée qui nous est restée fidèle, était l'armée même de la République, et la confiance des masses profondes de la nation est allée à nous tout entière. Depuis que la Ligue s'est mise à revivre dans la France qui a été bien obligée de s'accoutumer à la guerre, de s'« asseoir » dans la guerre, comme on disait, les partisans de la conception, suivant laquelle la Ligue ne devait être qu'un instrument juridique, ont pris leur revanche. La Ligue n'a plus été la conseillère et la directrice de la République ; elle n'a plus été ces consciences « organisées » de la démocratie que Traux et Francis de Pressensé avaient voulu qu'elle fût. Elle a perdu le contact avec les masses profondes. Sa politique a été faible, vacillante, pusillanime.

Dans l'affaire Malvy, elle n'a pas su prendre parti ou du moins elle n'a pris parti qu'après la condamnation au lieu d'essayer de l'empêcher. Après avoir adopté à l'unanimité un ordre du jour que j'avais présenté, le Comité Central, constatant qu'au Congrès de 1917 les sentiments des ligueurs étaient partagés, l'a retiré : c'est ce jour-là que j'aurais dû donner ma démission, en plein Congrès, et je l'aurais fait certainement, si je n'étais malade.

De même dans l'affaire Caillaux, le Comité Central a reculé devant une opinion publique affolée et systématiquement abusée par la presse capitaliste acharnée contre le réalisateur de l'impôt sur le revenu. Il a laissé se perpétuer contre M. Caillaux toute une série innombrable d'illégalités, ou bien sans protester, ou bien en protestant avec une déplorable mollesse. Il a permis qu'un homme fût jeté en prison depuis plus d'un an ; qu'il ne fût pas interrogé pendant des mois et que, suivant l'expression d'un des chefs de la droite à la Chambre, on rétablît contre lui le régime de la « lettre de cachet ». (*Acclamations, cris de : Vive Caillaux !*)

De même, lorsque j'ai proposé au Comité Central de faire un Manifeste commun avec toutes les organisations de gauche pour protester contre le manifeste de la Ligue Civique, ma proposition n'a été adoptée que par quatre voix contre quatre, grâce à la voix prépondérante du Président.

De même encore, le Comité Central n'est pas intervenu dans les différents procès faits à des militants pour propos défaitistes et pour faits de grève. Il n'a pas révélé le scandale qu'il y avait à inculper d'abord des hommes, à les mettre en prison, puis à les libérer sans qu'ils fussent ni condamnés ni acquittés. Dans aucun des meetings de protestation organisés par la classe ouvrière, à Paris ou en province, n'a figuré un membre du Comité Central. Imaginez ces affaires sous la présidence de Francis de Pressensé ! Dans tous les meetings aurait retenti ou bien sa grande voix ou bien celle de l'un d'entre nous. Je conclus en demandant au Comité Central de se rappeler le grand passé de la Ligue. Je lui demande de redevenir ce qu'il a été : l'avant-garde et le guide de toute l'armée républicaine.

Et pour cristalliser à la fois l'approbation et l'improbation que je donne au Comité Central, je vous propose l'ordre du jour suivant :

Les quinze cents citoyens, réunis à la Bellevilloise, le 29 décembre 1918, après avoir entendu les citoyens : Ferdinand Buisson, d'Estournelles de Constant, Baylet, Mme Séverine et Victor Basch, en ce meeting de la Victoire ;

Revivant par la pensée les quatre années que vient de vivre le monde,

Et jetant un coup d'œil d'ensemble sur l'œuvre de la Ligue pendant cette période terrible ;

Adressent un salut de reconnaissance passionnée aux héros morts pour la France et la Liberté ;

Adressent un salut de gratitude infinie au Président Wilson, incarnation la plus haute de l'idéal démocratique ;

Approuvent pleinement la politique du Comité Central au sujet des responsabilités de la guerre, des conditions d'une paix durable et de la Société des Nations ;

Et se déclarent convaincus que la Ligue redeviendra, comme il y a vingt ans, lors de cette magnifique affaire Dreyfus, qui lui a donné naissance, l'avant-garde active, énergique et ardente de l'armée républicaine (1).

C'est au moment où M. Victor Basch lisait les mots « Adresse un salut de reconnaissance passionnée aux héros morts pour la France et pour la Liberté » que s'élevèrent à la gauche de la salle des vociférations, des protestations, des cris, des hou ! hou !

Ces cris étaient poussés notamment par une femme et par deux hommes. M. Basch interpella vivement les

(1) Les membres du Comité Central présents à la réunion ont déclaré à M. Victor Basch qu'ils voteraient son texte comme second ordre du jour. Mais la réunion ayant pour objet le rétablissement des libertés publiques, le Comité Central avait préparé l'ordre du jour suivant, et M. Ferdinand Buisson l'aurait proposé au vote de l'assemblée en premier lieu.

Les citoyens, assemblés au nombre de quinze cents, le 29 décembre 1918, à la salle des fêtes de la Bellevilloise, après avoir entendu les citoyens Ferdinand Buisson, d'Estournelles de Constant, Baylet, Mme Séverine ;

Considérant qu'aucune réforme politique ou sociale n'est actuellement possible sans le rétablissement préalable des libertés publiques ;

Qu'il est en particulier inadmissible que les grands problèmes de la Paix se traitent dans l'ombre ; que les Français ne puissent ni les débattre publiquement, ni même en connaître les éléments et qu'on leur impose, comme aux vaincus des anciennes guerres, une paix négociée en secret et qu'ils subiraient sans l'avoir discutée ;

S'associant à la Ligue des Droits de l'Homme,

Invitent les parlementaires républicains, à exercer effectivement leur devoir de contrôle, et à exiger du Gouvernement le retour immédiat au droit commun, l'abrogation des lois d'exception, la levée de l'état de siège, l'abolition radicale de la censure et, conformément à l'article 1^{er} des propositions du Président Wilson, la suppression de toute diplomatie secrète.

deux hommes et les somma de venir à la tribune pour expliquer leurs protestations. Ils refusèrent. M. Basch les traita alors de lâches et d'agents provocateurs. Il leur dit que s'il avait été proche d'eux, il les eût frappés au visage. Puis s'adressant à la salle tout entière, il dit aux assistants que, puisqu'ils avaient permis que l'on huât les soldats morts pour la Patrie, il refusait de demeurer un instant de plus. Il quitta donc l'es-trade. Le Bureau et tous les membres du Comité Central le suivirent.

III

UN COMMUNIQUE

A l'issue du meeting, le 29 décembre, dans la soirée, le Comité Central a envoyé aux journaux le communiqué suivant :

A l'issue de son Congrès, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme avait convié le peuple de Paris à une grande manifestation à la Bellevilloise, « pour le rétablissement des libertés publiques ».

L'assemblée avait écouté sans interruption M. Ferdinand Buisson et M. d'Estournelles de Constant. Elle est devenue houleuse dès le début du discours de M. Baylet, président de la Fédération girondine de la Ligue. Elle a acclamé le discours de Mme Séverine. Puis, M. Victor Basch, après avoir, dans son discours, dénoncé les responsabilités austro-allemandes dans le déclenchement de la guerre a commencé la lecture d'un ordre du jour, accepté par le Comité Central.

Lorsqu'il est arrivé au passage que voici : « L'assemblée adresse un salut de reconnaissance passionnée aux héros morts pour la France et la liberté.. », une partie de l'assistance a protesté de façon si violente et si inconvenante que M. Vic-

tor Basch a quitté l'estrade et que le Comité Central l'a suivi.

Le Comité Central a décidé de rompre irrévocablement avec ceux des ligueurs qui ont osé huer le nom sacré des quinze cent mille soldats, nobles, bourgeois et prolétaires, morts pour la patrie.

IV

UNE INTERVIEW DE M. HENRI GUERNUT

Le lendemain, l'Agence Radio donnait la note que voici :

Nous avons relaté les incidents qui se sont passés hier au meeting de la Ligue des Droits de l'Homme et comment une partie de l'assistance ayant refusé de rendre hommage aux morts, le Comité Central tout entier avait quitté la salle. Quelques minoritaires de la Ligue ont alors constitué un nouveau bureau et la séance a continué.

Nous avons demandé à M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue, de nous renseigner sur cette minorité.

— Distinguons, nous a répondu le secrétaire général. Il y a minoritaires et minoritaires. La Ligue des Droits de l'Homme, comme toutes les associations, a une minorité.

Dans cette minorité, les uns, et c'est le plus grand nombre, déplorent et désapprouvent ce qui s'est passé. Ils nous combattent : c'est leur droit. Ils font dans leurs sections et dans le pays de la propagande contre nos conceptions ; dans nos congrès, ils opposent à nos projets de résolution des contre-projets. Quand ils sont battus, ils acceptent leur défaite, espérant que l'année suivante ils seront plus heureux. Cela est normal, cela est légal, cela est démocratique.

Mais à l'aile extrême de cette minorité, quelques ligueurs, peu nombreux, à la vérité, ont constitué en dehors des cadres réguliers de la Ligue, sections et fédérations, un groupe distinct, autonome, qui a un bureau, secrétaire et trésorier, et perçoit des cotisa-

tions. Ce sont quelques membres de ce groupe qui, hier, après le départ du Comité, ont pris possession du bureau et continué la séance.

— Quelles sont leurs idées ?

— C'est surtout sur les questions de la guerre et de la paix qu'ils se sont opposés au Comité Central. Ils pensaient que dans le déclenchement de la guerre, la France a une responsabilité grave ; qu'à une guerre aussi suspecte dans ses origines, il fallait mettre un terme le plus rapidement possible ; et ils avaient envisagé cette procédure que les empires centraux et les puissances alliées s'en remettent à l'arbitrage d'un tiers qui réglerait le conflit.

M. Ferdinand Buisson leur a répondu d'un mot : « Pas d'arbitrage avec le crime », et la Ligue des Droits de l'Homme, au nom même de ses principes, a proclamé avec son président la nécessité de soutenir jusqu'à la victoire du droit l'effort de défense nationale.

— Vous dites que cette minorité est peu nombreuse ; mais encore ?

— Nos collègues ont cherché à se compter ; ils ont présenté des candidats au renouvellement du Comité Central et ils ont recueilli une moyenne de 1.500 voix.

— Et combien êtes-vous à la Ligue ?

— Soixante-seize mille.

— Que comptez-vous faire maintenant ?

— La Ligue des Droits de l'Homme est scrupuleusement respectueuse du droit des minoritaires ; mais elle ne saurait tolérer qu'à l'intérieur de la Ligue s'organise une contre-ligue. En adhérant à la Ligue, chacun s'est engagé à en observer les statuts. Y manquer, c'est se mettre en dehors de la Ligue. Le Comité Central demandera aux minoritaires de choisir : ou ils dissoudront leur groupement, ou ils sortiront de la Ligue. Pas de milieu.

V

UNE REPONSE DES « MINORITAIRES »

Le Journal du Peuple a publié le 2 janvier, sous le titre « La Réponse des minoritaires attaqués au Comité Central » la note suivante :

Tout le monde a pu, à propos des incidents du meeting de la Bellevilloise, lire les attaques qui se sont éalées dans tous les journaux et qui consistent en un communiqué du Comité Central et une interview de son secrétaire général (voir le *Matin* du 3) décembre) (1).

Voici notre réponse :

1° De quel droit prétend-on nous rendre responsables des incidents en question ? La réunion n'a-t-elle pas été décidée et organisée par le Comité Central ? N'était-elle pas publique, c'est-à-dire ouverte à tout citoyen ? La salle n'était-elle pas pleine d'environ 2.000 personnes dans lesquelles nous tous, ligueurs majoritaires comme minoritaires, ne représentions qu'une proportion infinitésimale ? Qui de nous, minoritaires, a attaqué le Comité Central ? Il a été pris à partie et tourné en dérision par un seul orateur, M. Victor Basch, un des siens membres au Comité Central, mais passons...

Il plaît au Comité Central de s'en prendre à nous de la déconvenue qu'il subit chaque fois qu'il se rencontre avec les masses populaires dûment convoquées par lui. Celle de la Bellevilloise répète très exactement celle du gymnase Jean-Jaurès, arrivée à l'époque où, comme l'agneau de la fable, nous n'existions pas en-

(1) M. Basch, en son nom personnel, a répondu plus loin, à un certain nombre d'allégations contenues dans cette lettre. En note, nous en relèverons quelques autres. Par exemple, jamais notre secrétaire général n'a fait même allusion aux incidents de la Bellevilloise dans ce que nos collègues appellent l'interview du *Matin*. Le rédacteur du *Matin* qui suivait les séances de notre Congrès, a demandé à M. Guernut, comme l'ont fait d'autres journalistes, quelques explications sur le « groupe minoritaire » dont il avait été question à la dernière séance. Et c'est uniquement du groupe minoritaire que M. Guernut lui a parlé. Le soir même, le même journal le *Matin* interrogeait M. Oscar Bloch sur les incidents de la Bellevilloise et, soit légèreté, soit malice, il donnait les deux « interviews ». L'une après l'autre sous la même manchette. On avouera que le Secrétaire général et le Comité Central n'y sont pour rien.

core. Ces déconvenues s'expliquent tout naturellement : le Comité Central a perdu le contact avec le peuple ; il ne parle plus sa langue. Combien nous sommes loin des temps glorieux de l'affaire Dreyfus !

2° Pour arriver au but poursuivi, c'est-à-dire à notre exclusion de la Ligue, M. le Secrétaire général déclare que nous avons constitué, en dehors des sections et au mépris des statuts, un groupe distinct, autonome, ayant un bureau, une administration et percevant des cotisations, formant une contre-ligue.

Cela n'est pas exact (1) ; nous ne formons pas un groupe distinct et autonome, nous n'avons pas de bureau, nous n'avons pas d'administration. Les prétendues cotisations que nous percevons ont le caractère de collectes ; nous y renoncerions volontiers si le Comité Central, dont l'opulence traite de haut notre dénuement, voulait bien nous indiquer les moyens de faire de la propagande sans argent et de trouver cet argent autrement que dans des cotisations ou collectes.

Nous attendons aussi qu'on veuille bien nous faire savoir quel article des statuts nous avons enfreint (2). S'il n'en existe pas, nous répondrons, avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, art. 5 : « La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société, *tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché.* »

En quoi faisons-nous une action nuisible à la Société en nous réunissant pour échanger, défendre et répandre nos idées ? C'est encore la Déclaration des Droits de l'Homme qui nous fournira notre réponse. Déclaration de 1789, art. XI : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Déclaration de 1793, art. 7 : « Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de tout autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, ne peuvent être interdits. »

(1) Voir notre réponse p. 22.

(2) Idem, p. 20.

Où le Comité Central voit-il dans tout cela ombre de contre-ligue ?

C'est lui qui devient contre-ligue en violant à notre détriment les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, notre charte commune, notre lien, notre raison d'être ? (1)

Qu'il ne se berce d'ailleurs pas de l'espoir que tout sera terminé par notre exclusion, par notre exécution brutale.

Aux termes de l'article 5 de nos statuts, nous avons un droit d'appel devant le prochain Congrès ; et en attendant, nous saisissons de la question l'opinion tout entière, à commencer par celle de ces masses profondes que nous sentons dès à présent derrière nous. Quant au Comité Central, il sera appuyé, il l'est déjà, par toute la clientèle de la *Victoire*, de la *Libre Parole* et de l'*Action française* (2).

3° Nous avons quelque honte et quelque pudeur à relever dans le communiqué du Comité Central le passage disant que : « nous avons osé huer le nom sacré des quinze cent mille soldats, nobles, bourgeois et prolétaires morts pour la Patrie » (3). Jamais la Ligue de l'affaire Dreyfus ne se serait abaissée à une pareille déformation de la vérité ; mais puisque le Comité Central nous y entraîne, il faut bien que nous le suivions dans ces ignobles bas-fonds de sa polémique :

A. Encore une fois, l'interruption est venue, non de nous, mais de la foule populaire ; dans une réunion publique, elle a le droit de manifester son sentiment à la lecture de l'ordre du jour qui est soumis à son approbation. Cette foule avait d'ailleurs, auparavant, été provoquée et défiée par M. Basch, traitant de lâche un de ses interrupteurs, le sommant de monter

(1) Voir notre réponse plus haut, p. 21.

(2) *La Victoire*, *la Libre Parole*, *l'Action française* nous ont au contraire, grossièrement injuriés.

(3) Ce texte entre guillemets, tel qu'on le rapporte ici, avec l'adjonction du mot « nous », constitue un faux ; jamais nous n'avons porté contre « les ligueurs minoritaires » cette accusation.

à la tribune et menaçant de le frapper après qu'il y fût monté !

B. Nous prions le Comité Central de ne pas défigurer les textes (1) ; celui qui a été lu par M. Basch au nom du Comité Central portait en propres termes :

« L'assemblée adresse un salut de reconnaissance passionnée aux héros morts pour la France et la Liberté. »

Ce contre quoi l'assemblée a protesté, c'est contre ces mots : « Morts pour la Liberté », alors qu'il organise lui-même un meeting de protestation contre la suppression de cette liberté ?

En tout cas, la foule a estimé, à tort ou à raison, mais c'est son droit d'avoir une opinion différente de celle du Comité Central, que les morts ont été sacrifiés, non pour la Liberté, mais pour la cause du Capitalisme international.

Le peuple parisien n'a jamais songé à huer des morts, ses morts ; ce qu'il a entendu huer, c'est l'exploitation de leurs cadavres.

C. En ce qui concerne les morts, notre pensée à nous, minoritaires de la Ligue, s'est affirmée dans l'ordre du jour voté à l'unanimité en notre réunion du 24 novembre :

« Les minoritaires de la Ligue envoient leur hommage à tous les Français qui ont donné leur vie et leur sang pour la cause de l'indépendance nationale, adressent en même temps un salut fraternel et douloureux à toutes les victimes faites par la guerre dans tous les pays belligérants. »

Cet ordre du jour, nous l'avions communiqué en son temps au Comité Central. Il ne saurait donc prétendre que nous l'inventons après coup pour les besoins de notre cause. Il connaissait notre pensée ; il l'a systématiquement déformée. *Que les honnêtes gens de tous les partis jugent de la bonne foi de ses attaques.*

(1) Qui défigure les textes ? Notre communiqué, qu'on s'y reporte, donnait en propres termes la phrase lue par M. Basch.

VI

Le Comité Central n'a point l'habitude de polémiquer dans les journaux. De plus, il n'avait pas à répondre à un groupement qu'il ne reconnaît pas.

Mais, en son nom personnel, M. Victor Basch, visé par l'article précédent, a répondu au Journal du peuple la lettre suivante :

REPONSE DE M. V. BASCH AUX MINORITAIRES

M. Victor Basch nous écrit :

Monsieur le Directeur,

De retour de voyage, je trouve dans votre journal la « réponse des minoritaires au Comité Central », où, à plusieurs reprises, je suis pris à partie.

Bien que les trois jours fatidiques soient expirés, je fais appel à votre courtoisie pour insérer ma réponse :

1° Il est exact que le meeting de la Bellevilloise était public ; que la majeure partie des auditeurs n'appartenaient pas à la Ligue et que ce ne sont pas les « minoritaires » qui ont causé le scandale auquel j'ai mis fin en quittant l'estrade, suivi du Bureau et de tous les membres du Comité Central. Je n'ai pas attendu la rectification des « minoritaires de la Ligue » pour le proclamer. Dès le lendemain du meeting, la *Vérité* a publié une interview de moi où j'affirmais que les perturbateurs — ceux qui m'avaient interrompu en vociférant « qu'ils se foutaient de la République » ; ceux qui, toutes les fois que je prononçais le nom de la France, scandaient mes paroles de « hou ! hou ! » furieux, et toutes les fois que je prononçais celui de l'Allemagne éclataient en applaudissements frénétiques ; ceux enfin qui, lorsque j'adressais le salut passionné de la Ligue « aux héros morts pour la France et la Liberté », poussèrent des hurlements de protestation — que ces perturbateurs étaient, ou bien des anarchistes, disciples attardés du Hervé, planteur du drapeau dans le fumier, ou bien des agents provocateurs.

Les minoritaires, pleins de sollicitude pour ces mi-

sérables, écrivent que : « cette foule avait d'ailleurs, auparavant, été provoquée et défiée par M. Basch, traitant de lâche un de ces interrupteurs, le sommant de monter à la tribune, et menaçant de le frapper après qu'il y fût monté ».

Il n'est pas vrai que j'aie provoqué la foule, qui n'a cessé de me soutenir de son approbation. Mais ce qui est vrai c'est que, aux invectives grossières d'une demi-douzaine d'interrupteurs de parti pris, j'ai répondu vertement ; que je les ai sommés de monter à la tribune ; que, sur leur refus, je les ai, en effet, traités de lâches et d'agents provocateurs, et que j'ai dit que s'ils n'avaient pas été aussi loin de moi, et si la foule n'avait pas été aussi dense, je les eusse frappés au visage.

Ce qui est vrai encore et surtout, c'est que MM. Bloch et Barquisseau, qui étaient sur l'estrade, n'ont pas osé se désolidariser de ceux qui constituent, en effet, le gros de leur petit troupeau. Si ce sont là les masses populaires qui marchent avec les minoritaires de la Ligue, nous ne les envions pas.

Ce qui est vrai encore, c'est que, le Bureau et moi par'is, MM. Barquisseau et Chauvelon ont constitué un nouveau Bureau et que l'ordre du jour, proposé par eux, a été voté à l'unanimité, agents provocateurs et insulteurs de la République, de la France et de nos morts compris.

De même, il n'est pas vrai que le Comité Central a été « tourné en dérision par un seul orateur, M. Victor Basch, un des siens, membre du Comité Central ». D'une part, je ne suis plus membre du Comité Central, puisque j'ai donné ma démission de membre et de vice-président de ce Comité, précisément pour avoir le droit de libérer ma conscience. De l'autre, je n'ai pas tourné en dérision ce Comité Central dont j'ai fait partie pendant dix ans, dont j'affectionne d'un amour filial le président, et dont tous les membres, sans exception, sont et demeurent mes amis.

Ce qui est vrai, c'est que, dans mon intervention, j'ai distingué entre la politique extérieure du Comité Central et sa politique intérieure. Pour ce qui est de la politique intérieure, j'ai dénoncé, en effet, ce qui m'apparaît comme de la faiblesse et de la pusillanimité, dans l'affaire Malvy, dans l'affaire Caillaux,

dans l'affaire du manifeste opposé à celui de la Ligue Civique, dans l'affaire Péricat, etc. Et j'ai demandé au Comité Central de redevenir ce qu'il avait été, sous Francis de Pressensé, le guide et l'avant-garde de l'armée républicaine.

Mais, d'autre part, je me suis solidarisé, entièrement et pleinement, avec la politique extérieure du Comité Central, où j'ai ma part de responsabilité, part que je revendique avec fierté.

Pour tout ce qui concerne le problème des responsabilités dans le déchainement de la guerre, les conditions d'une paix durable et l'instauration d'une Société des Nations, j'ai dit et affirmé que la politique du Comité Central avait été impeccable.

Là-dessus mes contradicteurs sont muets, et je le comprends. Depuis le début de la guerre, et pendant toute la guerre, ils n'ont cessé de se tromper. Ils ont cru, de la meilleure foi du monde, que l'Allemagne serait victorieuse de l'Entente écrasée ; et c'est pour cela qu'ils réclamaient la paix, convaincus qu'ils étaient, que plus celle-ci tarderait, plus les conditions qu'on nous ferait seraient draconiennes. Je n'ai cessé de dire et d'écrire que l'attitude des minoritaires de la Ligue, et des minoritaires tout court, parmi lesquels je compte quelques-uns des meilleurs de mes amis, avait été inspirée par le plus noble patriotisme, et je me suis élevé, de toute la force de mon indignation, contre les misérables qui les traitaient de dé-faitistes et d'antipatriotes.

Mais il n'en demeure pas moins que les minoritaires se sont trompés et que nous, nous avons mieux vu et vu plus loin qu'eux. Je comprends qu'ils nous en veulent. Mais, si j'ai toujours proclamé le droit à l'erreur, j'ai toujours demandé aussi pour ceux qui ne se sont pas trompés quelque indulgence.

2° Je n'ai pas à intervenir dans les querelles constitutionnelles entre le Comité Central et les minoritaires de la Ligue. Cependant je ne puis laisser écrire des choses comme celle-ci :

« Pour arriver au but poursuivi, c'est-à-dire à notre exclusion de la Ligue, etc. » Les rédacteurs de ces lignes savent mieux que moi qu'elles sont fausses. Ce sont les minoritaires de la Ligue qui avaient résolu de s'en séparer ; qui avaient choisi leur président ;

qui n'ont renoncé à leur dessein que parce que celui-ci a décliné l'honneur qu'ils voulaient lui faire, et que ce dessein, ils l'auraient repris, si j'avais voulu me mettre à leur tête. Le meeting de la « Bellevilloise » n'était destiné, dans leur pensée, qu'à réaliser cette opération. Je ne puis pas regretter que mon intervention l'ai fait échouer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Victor BASCH,
Professeur en Sorbonne.

VI

RESOLUTIONS DU COMITE CENTRAL

Dans sa séance du vendredi 3 janvier, le Comité Central a pris la résolution que voici :

D'autre part, lors de la manifestation à la « Bellevilloise », un petit nombre d'assistants s'est obstiné à troubler la réunion, en particulier au moment où l'on lisait un hommage de reconnaissance « aux soldats morts pour la France et la Liberté ».

Quelques membres de la Ligue, loin de suivre le Comité Central lorsqu'il est parti, comme il le devait, pour protester contre cette attitude, ont pris sa place au bureau, paraissant ainsi se solidariser avec les perturbateurs.

Si tel est leur sentiment, ils n'ont plus rien de commun avec la Ligue.

Le 24 janvier, M. Barquisseau, qui avait présidé la suite de la réunion après le départ du Bureau, a été reçu par le Comité Central au siège de la Ligue.

Nous donnerons prochainement, lorsqu'il aura été adopté, le procès-verbal de la séance.

Voici la résolution que le Comité Central a prise, après le départ de M. Barquisseau :

Le Comité Central, après avoir pris connaissance, des lettres, ordres du jour, communications à la presse des ligueurs du groupement minoritaire qui se sont cru visés par l'ordre du jour du 29 décembre,

Et après avoir entendu M. Barquisseau,

Prend acte des protestations des ligueurs mineurs et de leur déclaration qu'aucun d'eux n'a eu la pensée de huer les morts,

Prend acte des déclarations de M. Barquisseau, affirmant que s'il avait entendu, au meeting de « La Bellevilloise », le passage de l'ordre du jour qui a suscité le tumulte et mis le Comité Central dans l'obligation de lever la séance et de se retirer, il n'aurait pas présidé la suite de la réunion et aurait suivi le Comité Central.

Déclare l'incident clos et passe à l'ordre du jour (1).

A nos Sections

I. — ANNUAIRE OFFICIEL

Sur la demande de nombreux collègues, nous allons publier, très prochainement, l'*Annuaire officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, qui n'avait pas

(1) Disons seulement pour expliquer l'ordre du jour ci-dessus, qu'à une question d'un de nos collègues, M. Barquisseau a répondu : « Je ne sais si quelques-uns de mes collègues, qui étaient dans le public ont hué. J'étais sur l'estrade et au fond. Ce que je sais, c'est que, s'ils ont hué, ils n'ont pas hué les morts (ce serait une absurdité et une folie), ils ont hué M. Basch, ils ont hué l'exploitation que M. Basch faisait de leur mort, en affirmant qu'ils étaient morts pour la liberté, dans un meeting où on réclamait le rétablissement des libertés. »

La seconde partie de l'ordre du jour s'explique d'elle-même.

paru depuis quatre ans. Nous le donnions jusqu'ici dans le Bulletin ; mais nous avons sur le marbre et en manuscrit tant d'études, tant d'interventions, que cette année nous ferons de cet « Annuaire » un volume à part.

Nous enverrons, d'ici à quelques jours, aux secrétaires de nos sections, une épreuve où ils trouveront la composition de leur bureau. Nous les prions de vouloir bien nous la renvoyer par retour du courrier ; après avoir corrigé les fautes typographiques et avoir notamment indiqué les noms, professions et adresses des Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier actuels de leur section.

Aux termes des statuts, chaque section doit recevoir un exemplaire de l'Annuaire. Nous l'enverrons au Secrétaire. Si d'autres membres du bureau ou d'autres collègues désirent en avoir un, ils sont priés de nous l'indiquer d'urgence. Le tirage sera exactement limité aux souscriptions. Mais plus nombreux seront les souscripteurs, moins élevé sera le prix de revient de chaque exemplaire. Nous pensons pouvoir le fournir à 2 fr. ; au minimum peut-être à 1 fr. 50.

II. — AVIS IMPORTANT

Dans une réunion publique que le Comité Central a donnée à la Bellevilloise, à l'issue de notre Congrès, il s'est produit un incident que la presse d'information a rapporté d'une façon inexacte ou tendancieuse.

Un certain nombre de nos collègues en ont été troublés et nous ont demandé des explications. Nous vous serions très vivement obligés de lire dans le *Bulletin* qui paraît aujourd'hui, le récit que nous avons fait de l'incident et les résolutions que le Comité Central a prises à cette occasion et d'en recommander la lecture à vos collègues.

2° Dans ce même numéro, nous présentons quelques documents au sujet d'un groupement minoritaire qui s'est constitué à l'intérieur de la Ligue, en dehors des sections, et au mépris des statuts.

Quoique ce groupement ne comprenne qu'un nombre infime d'adhérents et que les 9/10 de nos collègues qui s'appellent minoritaires le désavouent expressément, nous avons cru devoir prendre au sérieux

cette tentative de susciter dans la Ligue une contre-Ligue. Et le Comité Central a pris, à cet égard, des résolutions énergiques.

Nous vous prions, mon cher Président, de bien vouloir en donner connaissance à votre section et de nous faire connaître votre pensée et celle de vos collègues dans une lettre ou dans un ordre du jour.

3^o Cette circulaire, que nous vous adressons, sera la dernière. Par mesure d'économie, nous ferons désormais figurer dans le Bulletin, sous la rubrique : « A nos sections », toutes les communications du Comité Central et nous vous serons reconnaissants de vouloir bien vous y rapporter régulièrement.

Memento bibliographique (suite).

d'un peintre et d'un musicien qui trouvèrent, pour exprimer les mélancolies, souriantes ou farouches, des accents inconnus et des formes nouvelles (*Figuière*, 3 fr. 50).

— HISTOIRE D'UNE COMPAGNIE (MAIN DE MASSIGES — VERDUN, novembre 1915-juin 1916), par le capitaine Delvert (*Berger-Levrault*, 4 fr. 50 net). — Il s'agit de la 8^e compagnie du 101^e d'infanterie qui, sous Verdun, aux derniers jours du fort de Vaux avait la mission de défendre le retranchement du fort; elle repoussait cinq assauts en quatre jours, mais elle était réduite à quelques hommes qui furent bientôt répartis dans les autres compagnies. Les notes quotidiennes du capitaine Delvert constituent une œuvre émouvante où la guerre, dépouillée de la rhétorique qui l'estompe ou la transfigure si souvent, apparaît enfin telle que nous l'avons nous-mêmes vue et vécue. M. N.

— L'AUBE, *proses de guerre*, par M. Victor Basch, professeur en Sorbonne, Paris, *Alcan*, 3 fr. 50. — L'Aube, que nous montre dans ce recueil M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, c'est l'Aube de la Victoire.

Dès les premiers jours de la guerre il y a cru. Et, au milieu des déconvenues les plus inquiétantes, il a continué d'y croire obstinément. Dans des centaines d'articles, de discours, en France, aux Etats-Unis, dans les ghettos des villes américaines, il a dit, il a chanté, il a crié sa foi; il a fustigé le

COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, b^d du Temple, Paris (TÉL. ROQUETTE 81-16)
(anciennement 16, rue Saint-Marc)

Articles pour fumeurs

Fournitures

pour

Bureaux de Tabac

ARTICLES SPÉCIAUX

pour exportation

PRIX TRÈS RÉDUITS

pour Coopératives régimentaires,
Camions-Bazars, Comités, etc.

Pierres à briquets

Briquets

PIÈCES DÉTACHÉES

Amadou, Pipes

MAROQUINERIE

PAPETERIE

Lampes de poche, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement.
Faisons découvert pour Coopératives militaires

découragement, prêché la résistance aux « sortilèges de la cantilène pacifiste ». Et c'est ainsi qu'à l'œuvre de défense commune, il a, pour sa part, travaillé comme un soldat.

Les poètes sont des voyants : dès le mois de septembre de 1915, M. Basch prédisait la Révolution russe ; au mois de mai 1916, l'intervention américaine ; au mois de novembre 1914, le réveil du peuple allemand et l'éviction des Hohenzollern. Il a annoncé que le maître d'école de la Maison Blanche, comme il appelait le Président Wilson, « courberait jusqu'à terre le chef superbe de l'empereur » et imposerait au monde une paix durable fondée sur la justice et libérant à la fois les hommes et les nations.

On lira avec émotion ce volume d'un professeur-poète, qui écrit en phrases lyriques, ordonne ses arguments comme un philosophe et critique les textes avec la sévérité d'un historien.

H. G.

Le Secrétaire général-Gérant : Henri GUERNUT.

20-19. — Imprimerie du Palais, 20, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris.